



Préparation des programmes européens 2014-2020 à La Réunion

Phase 1

Construction des avant-projets de diagnostic

PROFIL INSERTION REGIONALE

Sommaire

1. LA REUNION DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL : UNE INSERTION DE PLUS EN PLUS NECESSAIRE, EN MARCHÉ AU SEIN DE LA ZONE.....	5
1.1. L’océan Indien, une zone de diversités, en mutation.....	5
1.1.1. Eléments de définition	5
1.1.2. D’importantes ressources naturelles et halieutiques	5
1.1.3. De grands écarts de développement	5
1.1.4. Une zone de paix mais localement instable, soumise à divers risques et menaces	7
1.1.5. Des puissances émergentes, attractives pour les pays de la zone (Chine, Inde, Indonésie, Australie, Afrique du Sud)	8
1.2. Des communautés d’enjeux, un développement sans précédent des coopérations entre les pays de la zone	9
1.2.1. Des ensembles géographiques aux logiques de coopération, d’insertion et d’intégration distinctes	9
1.2.2. Des coopérations régionales institutionnelles actives et multiformes : l’émergence et la présence de nombreuses organisations à géographie et compétences variables	11
1.3. La France dans l’océan Indien : une puissance riveraine	16
1.3.1. Présence historique française dans le sud-ouest de l’océan Indien	16
1.3.2. Coopérations multilatérale et bilatérale, l’influence française	17
1.3.3. Une influence à nuancer	19
1.4. Une participation encadrée mais croissante de La Réunion du fait de son statut et de ses spécificités dans la zone	19
1.4.1. Département français et territoire de l’Union européenne, un poids politique limité	19
1.4.2. Des marges de manœuvre juridiques entérinées par la pratique	20
2. UNE INSERTION REGIONALE PROGRESSIVE, SOUHAITEE ET ENCOURAGEE.....	22
2.1. Des initiatives multiples au départ de La Réunion à dimension anthropologique, culturelle ou en faveur du développement économique	22
2.1.1. Des initiatives nombreuses et volontaristes de la part des collectivités réunionnaises	22
2.1.2. Les démarches animées par les institutions de l’Etat à La Réunion	24
2.1.3. Des acteurs locaux, relais de la coopération régionale.....	25
2.1.4. La participation aux grands projets de la COI.....	25
2.2. L’insertion régionale économique, une préoccupation croissante de la France de l’océan Indien	27

2.2.1.	Des relations privilégiées avec certains pays de la zone OI et les trois cercles potentiels de coopération.....	27
2.2.2.	Une prédominance des échanges entre La Réunion et le continent européen, surtout avec la métropole ³¹	
2.2.3.	Des enjeux identifiés : renforcer l’attractivité, lever les freins et les réticences	32
2.3.	Un soutien fort au processus d’insertion régionale, mais pas toujours adapté.....	36
2.3.1.	Une insertion régionale encouragée	36
2.3.2.	Une intervention communautaire désarticulée, obstacle à l’intégration régionale.....	38
ANALYSE AFOM		43
ANNEXES. LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DES PAYS DE LA ZONE DE COOPERATION.....		45

Introduction

Le plan du présent profil insertion régionale répond à la logique suivante.

Il convient en premier lieu de présenter le contexte régional dans lequel La Réunion s'inscrit, les caractéristiques de sa zone d'appartenance et les dynamiques à l'œuvre, qui constituent autant de paramètres à prendre en compte dans les démarches de coopération. Placée à plus de 10 000 km de la métropole et de l'Union européenne, dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion constitue un territoire relativement isolé, y compris de par ses caractéristiques au sein de sa zone d'appartenance. Malgré l'hétérogénéité de la zone, des processus d'intégration régionale se sont développés ces vingt dernières années, grâce à l'affirmation de communautés d'enjeux partagés. La France, au titre de La Réunion, y participe, notamment dans le cadre d'organisations régionales. Ainsi, dans un contexte de mondialisation, l'insertion régionale de La Réunion apparaît de plus en plus nécessaire, et comme moyen de rompre avec son isolement.

Reconnu comme une réponse incontournable au développement de l'île, le processus d'insertion régionale de La Réunion est fortement soutenu et encouragé, et tend ainsi à progresser, même s'il reste aujourd'hui limité en matière économique. Les initiatives de coopération au départ de La Réunion, multiples et diverses, témoignent de la vitalité des échanges qui ont pu être tissés et des objectifs qui sous-tendent le processus à l'œuvre : co-développement durable, développement économique « gagnant-gagnant », réconciliation historique, francophonie... Pour exploiter ce potentiel stratégique, La Réunion se positionne sur un certain nombre de secteurs et expertises comme « un laboratoire d'idées » ou un chef de file au sein de la zone océan Indien. La double appartenance de La Réunion, à l'océan Indien d'une part, à l'Union européenne (UE) d'autre part représente à ce titre un des atouts majeurs de l'île, comme « frontière active de l'UE dans l'océan Indien », mais également un facteur de complexité supplémentaire.

1. La Réunion dans son environnement régional : une insertion de plus en plus nécessaire, en marche au sein de la zone

La zone de l'océan Indien est marquée par de très fortes disparités, tant économiques, sociales que culturelles. Malgré ces caractéristiques, les coopérations politiques et économiques entre les pays de la zone se développent fortement depuis les vingt dernières années, dans le cadre de multiples organisations à géographie variable.

L'insertion de La Réunion constitue un processus relativement complexe mais de plus en plus nécessaire, au risque d'être marginalisée. En comparaison à son entourage immédiat au sein du Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion apparaît comme un îlot de richesse et de prospérité, voire comme un potentiel moteur de développement de la région. Mais elle constitue également un territoire relativement isolé.

L'île de La Réunion dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien



1.1. L'océan Indien, une zone de diversités, en mutation

1.1.1. Éléments de définition

L'océan Indien est le plus petit des trois grands océans. Cette zone se compose d'îles, de territoires intérieurs et du littoral ; elle correspond au total à une cinquantaine d'États peuplés de plus de 2,5 milliards d'habitants, soit plus du tiers de la population mondiale.

1.1.2. D'importantes ressources naturelles et halieutiques

Cette zone dispose par ailleurs de nombreuses ressources naturelles. Les productions agricoles régionales telles que sucre, riz, thé représentent une part conséquente au niveau mondial. Certains pays sont par ailleurs particulièrement bien dotés en matière de ressources minières : hydrocarbures dans le golfe persique (60% des réserves mondiales), minerais en Afrique australe (75% du platine, 50% de l'or, 84% du diamant industriel, 40% du cuivre mondial)... Les ressources halieutiques disponibles sont également vastes et peu entamées.

1.1.3. De grands écarts de développement

La région de l'océan Indien est beaucoup plus marquée par sa diversité que par son unité. Les territoires insulaires sont hétéroclites et de profondes disparités entre les États peuvent être constatées en termes économique, démographique, mais également sur le plan culturel. A

titre d'exemple, sont recensés 22 Etats parmi les PMA¹ dans la zone mais également deux pays appartenant au groupe du G20 : l'Afrique du Sud et l'Australie. Un certain nombre d'indicateurs illustrant ce phénomène sont présentés *infra*.

Des pays de la zone océan Indien hétéroclites

Pays	Distance par rapport à La Réunion (km)	Superficie (km ²)	Population en 2011	PIB par habitant PPA en 2011 (USD)	IDH, 2011	Taux de croissance démographique annuel 2011 (%)
Australie	8000	7 692 024	21 515 754	32 719	0,929	1,4
Maurice	227	1969	1 274 189	10 158	0,728	0,4
Inde	5296	3 287 263	1 210 193 422	2 209	0,547	1,4
Madagascar	944	587 041	21 281 844	789	0,48	2,9
Comores	1675	1 862	731 775	1053	0,433	2,6
Mayotte	1438	373	212 645 (2012)	6448 (2005)	0,750 (2008)	2,7
Seychelles	1830	452	82 247	26 420	0,773	-0,6
Afrique du Sud	2832	1 221 037	49 109 107	8597	0,619	1,2
La Réunion	–	2 500	839 480	24528 (2009)	0,914 (2007)	1,5 (2010)

Sources: insee, census of India

Cette région est également un espace culturel original. Carrefour entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie, elle est partagée entre les plus grandes religions du monde, avec une prédominance de l'Islam.

Enjeux

Au sein de cet espace caractérisé par de grands écarts de développement, La Réunion, département français d'outre-mer, représente un îlot de relative richesse alors que la plupart de ses voisins, notamment les plus proches dans le Sud-Ouest de la zone, connaissent des situations de pauvreté préoccupantes. L'île a conduit pendant 30 ans un développement marqué par un objectif de rattrapage des hauts niveaux européens. Il lui permet aujourd'hui d'être dotée d'un système de production, de formation, de protection de l'environnement, d'infrastructures et de services fonctionnant selon les standards français et européens. De ces caractéristiques socio-économiques découlent des savoir-faire et expertises spécifiques, valorisables dans sa zone d'appartenance.

¹ PMA - Pays les moins avancés, c'est-à-dire les pays les plus pauvres et les plus faibles du monde. Afin d'être reconnu comme PMA, un pays doit remplir les trois critères suivants : niveau de revenu bas, calculé en fonction du PIB par habitant sur 3 ans ; retard dans le développement humain, mesuré en tenant compte de la malnutrition, du taux de mortalité des enfants, de la scolarisation, et du taux d'alphabétisation; vulnérabilité économique, calculée en fonction de la taille de la population (ne doit pas excéder 75 millions), du degré d'isolement, des exportations, des différentes cultures agricoles, des catastrophes naturelles et de leurs incidences. Source : <http://www.un.org/fr/globalissues/ldc/>

1.1.4. Une zone de paix mais localement instable, soumise à divers risques et menaces

Les pays de l'océan Indien doivent faire face à des risques naturels ainsi qu'à des menaces localisées : instabilités politiques, actes de piraterie, attentats terroristes.

▪ Les risques naturels

Situées en zone intertropicale, les îles de la région sud-ouest OI sont soumises à de nombreux aléas naturels, dont les effets risquent d'être aggravés par le changement climatique. Selon les estimations scientifiques, les événements climatiques et météorologiques devraient augmenter de fréquence et d'intensité : fortes pluies, sécheresses, élévation des températures, cyclones. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les *scenarii* d'évolution pour les petites îles de l'océan Indien indiquent une élévation du niveau marin de 20 cm à l'horizon 2050, laissant présager des conséquences désastreuses tant sur l'environnement que sur les populations locales.

▪ Des Etats localement instables

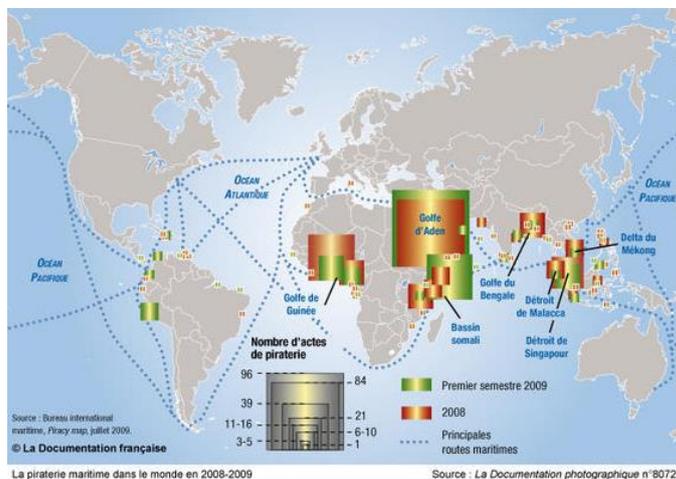
L'instabilité politique frappe régulièrement un certain nombre d'Etats, dont en particulier Madagascar, les Comores et la Somalie.

La vie politique dans l'archipel des Comores est marquée par une instabilité politique chronique. En effet, depuis leur indépendance, les Comores ont vécu une trentaine de coups d'Etat et plusieurs crises indépendantistes. En 2001, une nouvelle constitution accordant une grande autonomie à chaque île a été adoptée. En 2008, une crise séparatiste éclate puis, une nouvelle est évitée de justesse en 2009 puis en 2010. L'élection d'un nouveau Président a permis de préserver le fragile équilibre politique mais les tensions entre les îles demeurent.

Depuis le début des années 2000, Madagascar est également secouée par de nombreuses crises politiques qui ont atteint leur paroxysme au cours de l'année 2009. Un profond différend oppose le Président au Maire de la capitale à partir de 2008 et débouche en février 2009 sur des affrontements très violents entre les partisans des deux camps. Depuis, malgré la mise en place d'un nouveau régime de transition, condamné par ailleurs par la communauté internationale, aucun accord n'a encore été trouvé pour rétablir la stabilité.

Une succession de guerres civiles, d'épisodes de famines et de conflits frontaliers se déroulent en Somalie depuis le milieu des années 1990. Depuis 2008, la Somalie, est classée pays le plus défaillant et corrompu du monde, d'après le *failed states Index*².

▪ La piraterie et le terrorisme



La piraterie est une problématique majeure dans cette région du monde. Les zones du Golfe d'Aden, de la mer Rouge et de la côte somalienne concentrent, à elles seules, plus de la moitié des attaques signalées dans le monde.

Une autre menace de grande ampleur affecte la région : des attentats terroristes ont frappé de nombreux pays qui bordent l'océan Indien, du Kenya à l'Indonésie.

² Indicateur élaboré par le Fund for Peace

Enjeux

Ces instabilités et menaces constituent des freins potentiels au développement de relations politiques et économiques, affaiblissant les pays concernés, mais également des opportunités pour la coopération dans la zone. Ces risques, au premier titre desquels les aléas climatiques et la piraterie, constituent des sujets d'intérêts communs, socles de coopérations en cours et à venir. Ces problèmes nécessitent des solutions globales qui ne peuvent être définies que collectivement et en particulier au sein des organisations régionales.

L'instabilité à Madagascar a parallèlement ralenti la mise en œuvre des projets de coopération, et, notamment ceux relevant du Programme opérationnel Coopération territoriale (POCT) dans la mesure où elle constitue un partenaire incontournable de la zone³. Par exemple, le projet de liaison haut-débit a été abandonné au cours de la programmation 2007-2013.

1.1.5. Des puissances émergentes, attractives pour les pays de la zone (Chine, Inde, Indonésie, Australie, Afrique du Sud)

Phénomène créateur de richesses et d'opportunités pour les uns, facteurs d'instabilités et d'inégalités accrues pour les autres, la mondialisation a profondément bouleversé les grands équilibres mondiaux au cours de la période récente. De nouvelles puissances émergent, comme la Chine ou l'Inde et ambitionnent de jouer un rôle accru sur la scène internationale, tandis que d'autres pays en Afrique sont de plus en plus marginalisés. De manière générale, l'Asie bénéficie d'une influence croissante dans la région avec le renforcement de la présence chinoise et indienne. Cette tendance se traduit notamment par une progression exponentielle des échanges commerciaux avec l'Afrique.

Au sein de la zone de l'océan Indien, la **Chine** entretient des relations importantes avec des pays comme Madagascar, Maurice, l'Australie, la Thaïlande, à travers sa diaspora. Dans une plus large mesure, elle entretient d'étroites relations économiques avec l'Afrique contribuant très largement à la croissance des PIB nationaux du continent.

Evolution des IDE de la Chine en Afrique	Evolution des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique
20 millions de \$ en 1990 12 milliards de \$ en 2002	23,8 milliards de \$ en 2002 106 milliards de \$ en 2008
<i>Source : BERTILE Wilfrid, <u>L'insertion de La Réunion dans son environnement régional</u>, Océan Editions, mars 2010.</i>	<i>Source : op. cit.</i>

L'Inde et l'Afrique du Sud constitue les deux principales puissances de la zone à ce jour.

Evolution des échanges entre l'Inde et l'Afrique
967 millions de \$ en 1991 35 milliards de \$ en 2008
<i>Source : op. cit.</i>

L'**Inde** s'appuie traditionnellement sur une diaspora, dominante à Maurice, importante dans les autres îles de l'Océan Indien notamment à La Réunion mais également en Afrique orientale et australe, pour conforter ses positions commerciales. Elle s'implique de plus en plus en Afrique, comme le démontre l'évolution des échanges commerciaux sur les vingt dernières années.

Depuis la fin de l'Apartheid en 1994, l'**Afrique du Sud** a retrouvé sa place dans le concert des nations. Contribuant au maintien de la paix sur le continent africain, elle s'engage également de plus en plus dans les affaires diplomatiques multilatérales. Sur le plan économique, le pays

³ Source : rapport annuel d'exécution 2011 du POCT

réalise 49% des investissements directs étrangers au sein des autres pays de l'Afrique australe, qui établissent 80% de leurs échanges avec celle-ci⁴. Récemment, elle s'est engagée dans une stratégie d'accroissement de son influence dans l'océan Indien, en particulier à Maurice, Madagascar et Mayotte, augmentant ses parts de marché, souvent au détriment de la France.

L'**Australie**, qui a noué des relations privilégiées avec le monde occidental, dispose de l'Indice de développement humain (IDH) le plus élevé de l'océan Indien. Depuis peu, elle s'implique de plus en plus dans les relations avec les Etats de sa zone géographique d'appartenance. Ce rapprochement est perceptible notamment au travers de sa récente participation à l'*Indian Ocean Rim* et la conclusion d'accords commerciaux avec les pays du Golfe ou de l'Asie du Sud.

Enjeux

La Réunion, comme ses voisins, est soumise aux mutations régionales à l'œuvre. La montée en puissance des pays émergents constitue autant de potentialités qu'il convient de capter. Il s'agit également d'en contenir parfois les impacts négatifs, notamment en termes de concurrence sur certains secteurs de l'économie réunionnaise. La coopération régionale doit ainsi permettre d'accompagner les dynamiques d'intégration en cours et d'en maîtriser ses effets.

Au sein de cet environnement, La Réunion se distingue de la plupart de ses proches voisins. Stable et développée, elle est entourée de pays très pauvres - 22 PMA -, mais aussi par des puissances émergentes, qui prennent une influence grandissante dans la région. Malgré tout, dans cette zone de diversités, des coopérations inter-étatiques se multiplient au sein d'organisations intergouvernementales et contribuent à complexifier la réalité géopolitique de cette zone.

1.2. Des communautés d'enjeux, un développement sans précédent des coopérations entre les pays de la zone

Depuis les années 80, les pays de l'Afrique australe et orientale de l'océan Indien se sont lancés dans un vaste processus de coopération et d'intégration régionale, à vocation politique et/ou économique. Face aux défis et menaces que la mondialisation fait peser sur les économies en développement, ces Etats ont choisi de répondre notamment par la création de groupements régionaux de plus en plus intégrés. Avant de faire état des différentes organisations intervenant dans la région, il convient de mettre en évidence les logiques d'insertion et d'intégration régionale qui prévalent à la mise en place de ces ensembles.

1.2.1. Des ensembles géographiques aux logiques de coopération, d'insertion et d'intégration distinctes

Les processus de coopération régionale dans l'océan Indien obéissent à des stratégies aux finalités distinctes, de la coopération multilatérale à l'insertion économique et politique.

▪ L'intégration régionale par la coopération politique au sein de la COI

La vocation politique de la Commission de l'océan Indien (COI) illustre cette logique. Unique organisation multilatérale de coopération régionale à laquelle La Réunion appartient *via* la France, la COI a été créée en 1982 et institutionnalisée par l'Accord général de Victoria en 1984. Organisation intergouvernementale de coopération régionale, elle regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les

⁴ BERTILE, op. cit.

Seychelles, soit les îles du sud-ouest, exception faite de Mayotte. Quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) sont ainsi représentés et, pour la partie française, une région ultrapériphérique européenne.

A l'origine, les intentions des pays fondateurs étaient essentiellement politiques. Il s'agissait d'instaurer une coopération de proximité entre les membres, fondée sur l'idée du partage de valeurs et d'intérêts communs, face à des mutations de leur environnement. C'est dans ce contexte que la COI s'est donnée pour mission de « resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples, et de contribuer au développement durable de ses Etats membres ». Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'Etats insulaires, la COI s'est révélée être une plateforme naturelle pour défendre les intérêts spécifiques de ces Etats. Le resserrement préalable des liens politiques et culturels des Etats membres constituerait alors le moteur d'une intégration régionale de ses membres.

A titre d'exemple de coopération politique ces dernières années, la COI a élaboré la feuille de route et le plan de mise en œuvre pour mettre fin à la crise politique à Madagascar en 2011⁵.

- La recherche de l'intégration régionale économique

Les différents Etats de la région de l'océan Indien sont très hétérogènes tant du point de vue de leurs niveaux de vie et de développement que de leur culture et histoire. Ces disparités rendent plus difficile l'intégration de ces pays au sein d'une organisation régionale qui serait fondée sur un projet politique commun et un rapprochement des Etats sur cette base. En outre, l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale est à l'heure actuelle un enjeu important pour favoriser leur développement. Aussi, la poursuite d'intérêts communs en matière de développement économique dans une approche « donnant-donnant » favoriserait leur coopération au sein d'organisations régionales.

En l'occurrence, de nombreuses organisations concourent à l'intégration économique ; par exemple : la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC/CAE)⁶.

- Le développement de la coopération économique

Contrairement aux modalités d'organisation précédemment mentionnées, l'Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale (I.O.R/A.R.C) ne vise pas l'intégration économique à proprement parler, mais plutôt le développement de la coopération économique. Il ne s'agit pas de mettre en place une zone de libre-échange avec une mise en commun de règles et de normes, mais d'appuyer le développement de la coopération sur des thématiques économiques.

- Des initiatives sectorielles en matière d'affaires maritimes pour une gestion durable des ressources halieutiques

Plusieurs initiatives ont été mises en place, afin de promouvoir la coopération entre Etats de l'océan Indien autour d'une gestion durable et appropriée des ressources halieutiques.

La Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) est une organisation intergouvernementale mandatée pour gérer les ressources en thons et espèces apparentées dans l'Océan Indien. Elle s'attache à promouvoir la coopération entre ses membres en vue d'assurer la conservation et l'utilisation optimale des stocks et de favoriser le développement durable de leur exploitation.

⁵ Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/tanzanie/presentation-de-la-tanzanie/>

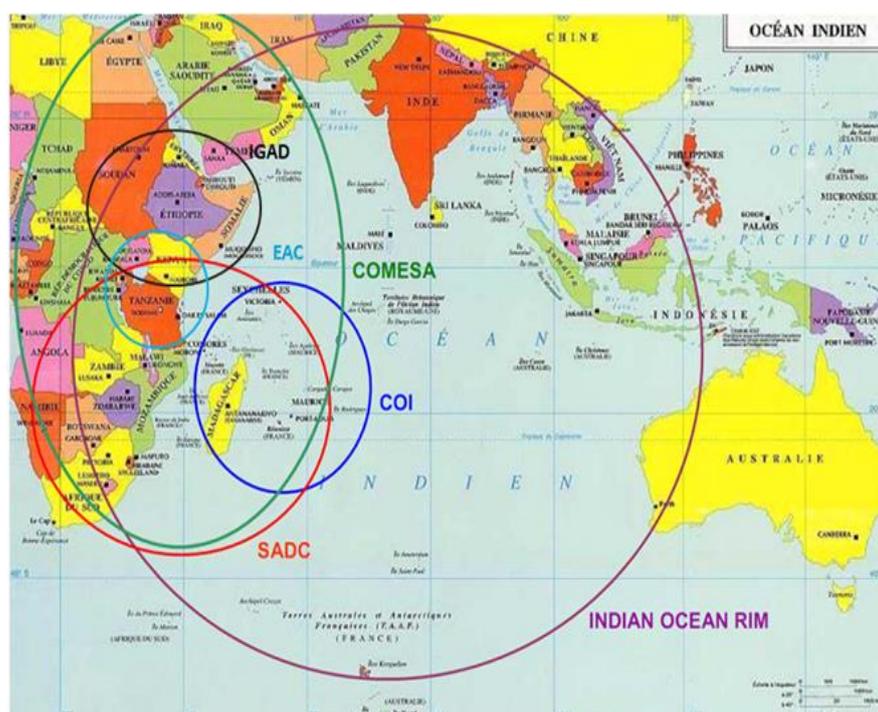
⁶ Ces organisations sont présentées plus en détail infra.

Il est prévu que l'Union européenne (UE) représente les Etats membres et leurs territoires à la CTOI. La Réunion est également représentée par la France au titre des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien (APSOI), a été adopté le 6 juillet 2006 suite à une initiative conjointe des Etats pêcheurs du sud de l'océan Indien et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). Ce texte constitue un instrument juridique de coopération régionale en matière de gestion des ressources halieutiques dans l'océan Indien. Il apparaît comme un compromis entre la possibilité d'une exploitation durable des ressources et la nécessaire préservation des écosystèmes. Des outils juridiques ont été élaborés par la suite et un comité permanent sur ces questions a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de l'accord.

Par ailleurs, le SWIOFP est un projet de recherche international visant à améliorer la compréhension et la gestion des ressources marines au Sud-ouest de l'océan Indien, *via* notamment la mise en place de réseaux et de liens de collaboration au niveau régional. L'objectif fixé est de parvenir à un renforcement des capacités institutionnelles et humaines sur le plan de la connaissance scientifique, et d'élaborer des plans de gestion des pêches au niveau national. La durée de ce projet étant fixée à 4-5 ans, celui-ci est arrivé à échéance en 2011.

Des organisations multiples, à compétence et géographie variable



1.2.2. Des coopérations régionales institutionnelles actives et multiformes : l'émergence et la présence de nombreuses organisations à géographie et compétences variables

Chaque organisation est présentée dans le détail dans le tableau *infra* : année de création, pays membres, objectifs et fonctionnement institutionnel.

Organisation et date de création	Pays membres	Objectifs et compétences	Fonctionnement institutionnel
<p>COI 1984</p>	<p>5 Etats membres : Comores, France (au titre de La Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelle</p>  <p>Source : Site internet de la Banque mondiale</p>	<p>Mise en œuvre des projets régionaux de coopération et de développement, dans 6 domaines d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie, politique et diplomatie - Economie, commerce et infrastructures - Pêche, agriculture et énergie - Environnement et ressources naturelles - Développement humain et sécurité régionale - Culture et société <p>Remarque : plus de 65% des financements sont axés sur des projets de préservation des ressources naturelles.</p>	<p>Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des orientations stratégiques <p>Comité des officiers permanents de liaison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre le Secrétariat Général de l'organisation et les Etats membres ; - Impulse les actions COI <p>Conseil des ministres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organe suprême : Ministres des affaires étrangères des Etats membres. <p>Présidence de la COI</p> <p>Remarque : renforcement institutionnel de la COI depuis 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service d'audit interne - Renforcement des effectifs du Secrétariat Général - Nouveaux outils et textes administratifs et financiers <p>=>Objectif : mieux gérer les projets de coopération</p>
<p>SADC 1979/ 1992</p>	<p>15 Etats membres :</p>  <p>Source : Site internet de la Banque mondiale</p>	<p>Objectifs généraux : Promotion de l'intégration régionale des membres <i>via</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le commerce, l'industrie, les finances et l'investissement ; - Infrastructures et services ; - Alimentation, agriculture et ressources naturelles ; - Développement social et humain. <p>Objectifs à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone économique intégrée ; - union douanière ; - marché commun. 	<p>Model institutionnel calqué sur l'Union européenne ; Intégration régionale promue par des directions du Secrétariat du SADC, organisées selon les thématiques de l'intégration.</p>

<p>COMESA 1993</p>	<p>19 membres</p>  <p>Source : Site internet de la Banque mondiale</p>	<p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration économique régionale <i>via</i> le développement du commerce et de l'investissement ; - 31/10/2000 : mise en place d'un espace de libre échange avec suppression des droits de douane entre : Djibouti, Egypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, Zimbabwe, Burundi et Rwanda. <p>Objectif à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union douanière entre tous les membres 	<p>Structure décisionnelle : Les chefs d'Etats des 20 Etats membres Conseil des ministres responsable du <i>policy making</i> ; 12 comités techniques</p>
<p>IOR/ARC 1993</p>	<p>20 membres</p>  <p>En vert foncé : Etat membres En vert clair : partenaires de dialogues</p>	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonder autour du bassin de l'Océan Indien un vaste regroupement économique d'Etats appartenant à des espaces géopolitiques différents. - Permettre une meilleure compréhension des obstacles au commerce et à l'investissement dans la région via diffusion d'informations sur les règles commerciales et d'investissements <p>Objectifs à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance durable et développement équilibré ; - Développement les secteurs de coopération économique opportuns ; - Libéralisation commerciale et douanière. 	<p>Conseil des ministres : instance politique décisionnelle Comité de Hauts fonctionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des priorités économiques ; - Coordination des programmes de travail ; - Financement.

<p>Union Africaine 2002</p>	<p>54 membres</p> 	<p>Remarque : a remplacé l'Organisation de l'Unité africaine.</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le processus d'intégration pour permettre à l'Afrique de jouer un rôle dans l'économie mondiale - Résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques ; - Eliminer les derniers vestiges du colonialisme et de l'apartheid; - Renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains; - Coopérer en faveur du développement ; - Défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres; - Favoriser la coopération internationale, dans le cadre des Nations Unies 	<p>La Conférence, organe suprême : Chefs d'Etat et de gouvernement.</p> <p>Le Conseil exécutif : Ministres ou autorités accréditées</p> <p>La Commission : Président, Vice-président et huit Commissaires</p> <p>Conseil de paix et de sécurité</p> <p>Parlement Panafricain</p> <p>Conseil économique, social et culturel : représentants des différentes couches socio-professionnelles des Etats membres de l'Union</p> <p>Cour de justice</p> <p>Comités techniques spécialisés</p> <p>Institutions financières</p>
<p>IGAD 1996</p>	<p>7 membres</p>  <p><i>Source: Site internet de la Banque mondiale</i></p>	<p>Remarque : a remplacé l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD).</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la sécurité des approvisionnements en nourriture ; - Gestion de l'environnement ; - Développement du commerce intra-régional et des infrastructures ; <p>Objectifs à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la paix et de la stabilité <i>via</i> des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits. 	<p>Assemblée des chefs d'État et de gouvernement ;</p> <p>Conseil des ministres ;</p> <p>Comité des ambassadeurs ;</p> <p>Secrétariat, organe permanent.</p>

CAE
1999

5 membres



Source : Site internet de la Banque mondiale

Objectifs généraux :

- Prospérité, compétitivité, stabilité et unité politique.
- Approfondissement de la coopération sur le plan économique, politique et social ;

Objectifs à long terme :

- Poursuite de l'union douanière
- Marché commun ;
- Mise en place d'une union monétaire ;
- Devenir une Fédération politique des Etats d'Afrique de l'Est

Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements :

donne les grandes impulsions politiques

Conseil des ministres : organe décisionnel

Comité de coordination : responsable de la coopération régionale

Comités sectoriels : définition des programmes

Cour de justice de l'Afrique de l'Est : veille au respect des obligations découlant du traité fondateur

Assemblée législative d'Afrique de l'Est

Secrétariat, organe exécutif de la Communauté

Enjeux

La Réunion est positionnée dans un environnement complexe de systèmes hétérogènes et enchevêtrés de coopérations régionales inter-gouvernementales. Ces initiatives de coopération constituent un moyen d'accroître la visibilité de La Réunion, de faire connaître ses spécificités, de positionner les entreprises réunionnaises. En s'appuyant sur des sujets d'intérêt communs, il s'agit également de répondre de manière globale aux risques et menaces de la zone et de contribuer à son co-développement.

C'est en tant que collectivité française que La Réunion peut participer à ces processus inter-étatiques. Il convient ainsi de s'intéresser plus largement à la présence française dans la zone ainsi qu'au rôle tenu et attribué aux acteurs réunionnais.

1.3. La France dans l'océan Indien : une puissance riveraine

1.3.1. Présence historique française dans le sud-ouest de l'océan Indien

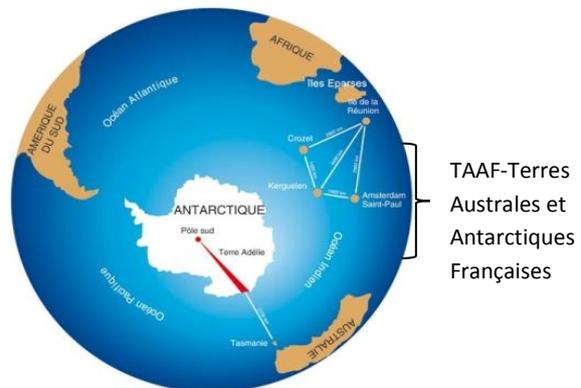
Si la France est considérée comme « puissance riveraine de l'océan Indien », c'est en raison notamment de l'existence de terres françaises dans la région : La Réunion, Mayotte, les îles éparses, les terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Plus d'1 millions d'habitants peuplent ces territoires sous souveraineté française. Cette position française dans la région est notamment imputable au passé colonial des îles du Sud-ouest de l'océan Indien.

Localisation des îles éparses



Source : site internet des TAAF
<http://www.taaf.fr/>

Localisation des TAAF



Source : Site internet du ministère de l'Outre-Mer ; <http://www.outre-mer.gouv.fr>

Ressortissants français dans la zone du Sud-ouest OI en 2011

Madagascar : 19 864
Afrique du Sud : 7 108
Comores : 1 971
Maurice : 9 780
Seychelles : 552

Source : « français inscrits au registre mondial au 31/12/2011 »
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/MG/pdf/Inscrits_zone_pays_2011_cle896b45.pdf

De nombreux ressortissants français sont dénombrés par ailleurs dans les îles voisines de la région et la Zone économique exclusive (ZEE)⁷ française s'étend sur près de 2,8 millions de km², soit l'une des plus étendues au monde.

La présence française est également perceptible à travers l'usage de la langue et l'influence de la francophonie. Le français est en effet langue officielle de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles. Dans le cadre de la coopération multilatérale, le français constitue une des langues officielles de la COI et du COMESA.

⁷ Espace maritime sur lequel s'exerce la souveraineté nationale. La ZEE s'étend sur 200 milles marins (370 km) au-delà des côtes.

La France se positionne également dans l’Océan Indien sur le plan militaire, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité mondiale via le déploiement à cet effet d’un dispositif militaire important⁸.

Fort de sa présence historique dans la région, la France a su conserver ses positions et elle joue un rôle actif dans le développement des partenariats avec certains pays de la zone de l’océan Indien.

1.3.2. Coopérations multilatérale et bilatérale, l’influence française

L’Etat français développe des actions de coopération multilatérales et bilatérales avec les pays et organisations de la zone. Elle maintient ainsi son influence, comme bailleur de fonds et interlocuteur privilégié de la zone du Sud-Ouest OI.

▪ La participation française aux coopérations multilatérales dans l’océan Indien

Parmi les organisations régionales recensées *supra*, la France, n’est membre que de la COI, et ce, au titre de La Réunion, depuis 1986. La France est le principal contributeur au budget de fonctionnement du Secrétariat général avec une clé de contribution s’élevant à 40%⁹. Elle participe toutefois à d’autres organisations :

- à l’IOR/ARC comme partenaire de dialogue depuis 2001 ;
- à la COMESA comme observateur depuis 2003.

La France fournit également un soutien au processus d’intégration de la SADC : elle met par exemple à disposition des experts, des assistants techniques ou conseillers dans le cadre de missions ponctuelles.

Enfin, elle est relativement bien représentée au sein des initiatives en matière de pêche (membre de la CTOI, du projet SWIOPF et de l’accord APSOI) compte tenu des intérêts importants au titre de ses départements et de la ZEE.

Il faut signaler en outre que le port maritime de la pointe des Galets (à la faveur de son changement de statut) s’est donné comme objectif de bâtir de nouveaux axes de coopération régionale et devenir une base opérationnelle de sécurité maritime pour la zone océan Indien.

C’est à travers ces cadres d’échanges multilatéraux que La Réunion a commencé à développer la coopération dans sa zone d’appartenance, notamment au sein de COI créée en 1986. Considérant que les Etats voisins sont membres de ces organisations, la participation active de La Réunion au sein de diverses instances de coopération apparaît comme une nécessité.

Enjeux

La France, notamment au titre de La Réunion, poursuit ses efforts pour favoriser son insertion au sein des grands ensembles régionaux. Si l’adhésion à la COI date de 1986, l’accès aux grandes organisations régionales comme le COMESA, la SADC et l’IOR ARC reste lent et complexe. L’insertion régionale économique apparaît globalement en retrait par rapport au processus d’intégration politique reposant sur la participation active au sein de la COI.

⁸ Deux frégates de surveillances basées à La Réunion, un avion de patrouille maritime, le port de la pointe des Galets avec 8 navires de guerre, 1460 militaires en 2008 ; BERTILE Wilfrid, *L’insertion de La Réunion dans son environnement régional*, Océan Editions, mars 2010, *op. cit.*

⁹ Pour information, contribution des autres membres : Union des Comores : 6%, Madagascar : 29% ; Maurice : 20% ; Seychelles : 5%

▪ La coopération bilatérale et services de l'Etat impliqués dans la zone

L'Etat français en tant que bailleur de fonds a parallèlement développé de nombreuses coopérations bilatérales grâce notamment aux relais dont il dispose dans la zone et plus particulièrement à La Réunion. Un grand nombre d'administrations et institutions étatiques interviennent dans le développement des relations avec les pays de la zone.

Aperçu des principales institutions de l'Etat participant aux actions de coopération dans la zone

Etat central et déconcentré	Ambassades et missions économiques de la zone	Rectorat	Préfecture de Région	Autres acteurs
<ul style="list-style-type: none"> •Ministère des affaires étrangères (MAE): aide publique au développement •Ministère de l'Outre Mer, notamment Le département des politiques européennes, d'insertion régionale et de la valorisation de l'outre-mer (DPEIRVOM) •Services déconcentrés dans leurs domaines de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> •Aides bilatérales classiques de la France à l'étranger via son réseau d'Ambassades •Missions économiques des ambassades chargées de l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de sa compétence, en liaison avec la DG Trésor 	<ul style="list-style-type: none"> •DAREI -délégué académiques aux relations européennes et internationales •Actions de coopération éducative des EPLE •Université de La Réunion 	<ul style="list-style-type: none"> •Mission de coopération régionale, gérant le Fonds de coopération régionale depuis la fin des années 1980 •Commissaires au développement endogène 	<ul style="list-style-type: none"> •l'Agence française de développement (AFD), qui possède une antenne à La Réunion (appui aux entreprises, habitat social, développement de l'insertion régionale etc.) •les instituts de recherche publics

Aide publique française aux pays du sud-ouest de l'océan Indien 2006-2010

Pays	Montant	Secteur de concentration	Secteurs transversaux
Comores	Entre 79,3 et 88,3 M€	Santé ; Agriculture et sécurité alimentaire ; Développement du secteur productif	Gouvernance et état de droit ; justice ; sécurité alimentaire ; enseignement supérieur/recherche ; échanges sportifs inter-îles
Madagascar	Entre 246,6 et 278,1 M€	Education ; Développement rural ; Infrastructures ; Santé	Gouvernance et état de droit ; renforcement des capacités ; diversité culturelle et francophonie
Mozambique	Entre 26 et 62 M€	Santé et lutte contre le Sida ; Environnement et biodiversité	Diversité culturelle et francophonie ; bonne gouvernance ; enseignement supérieur/recherche ; eau/ assainissement
Afrique du Sud	Entre 350 et 400 M€	Infrastructures ; secteur productif ; Environnement et lutte contre les changements climatiques	Communication avec l'Afrique francophone ; diversité culturelle ; gouvernance et renforcement des capacités ; sciences et technologie

Source : op. cit.

1.3.3. Une influence à nuancer

Relations commerciales de la France les plus développées avec les pays du sud-ouest OI en 2010

Madagascar

Exportations: 233,7 M€ - France 3^{ème} fournisseur
Importations: 262,1 M€ - France 1^{er} client

Comores

Exportations: 24,8 M€ - France 1^{er} fournisseur
Importations: 4,8 M€ - France 1^{er} client

Maurice

Exportations: 317 M€ - dont 2% en provenance de La Réunion – France 4^{ème} fournisseur
Importations: 259 M€ - dont 13% vers La Réunion – France 2^{ème} client

Seychelles

Exportations : 46,79 M€- France 4^{ème} fournisseur
Importations : 50,26 M€ – France 2^{ème} client

Sources: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/>, douanes et missions économiques

Malgré une influence historique, les deux îles françaises (La Réunion, Mayotte) sont excentrées par rapport aux principaux flux d'échanges de la zone. Elles se situent au large de la route du pétrole (canal de Mozambique) et de la grande route maritime passant par le cap Agulhas à l'extrémité méridionale de l'Afrique du Sud. Ces routes relient le Moyen-Orient et le sud-est asiatique à l'Europe et aux Amériques. Le sud-ouest de l'océan Indien est par ailleurs à l'écart de la ceinture des zones franches et des paradis fiscaux qui entoure le monde. L'île Maurice est un des rares exemples de zone franche et de secteur financier "offshore" dans cette partie du monde.

La prédominance française est par ailleurs menacée par les ambitions régionales et l'influence croissante d'autres grandes puissances. Elle a à craindre les ambitions régionales des grands pays émergents, c'est-à-dire l'avancée de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie et de la Chine qui cherchent à accroître leur rôle dans l'océan Indien.

Outre la question de la souveraineté sur Mayotte et les îles éparses, la position française est affaiblie par une concurrence diplomatique et économique de la part du Royaume-Uni¹⁰ et des Etats-Unis¹¹.

En matière économique, la France reste parmi les principaux partenaires commerciaux des pays du Sud-Ouest de l'Océan Indien. Cette prédominance se réduit néanmoins au fil des années, notamment en raison du poids croissant de l'Asie, les pays de la zone s'approvisionnant de plus en plus sur ce continent. Elle a reculé au 6^e rang en 2007 en ce qui concerne les flux d'investissements dans la zone du Sud-Ouest de l'Océan Indien¹². De manière générale, la France et l'Europe servent de débouchés pour les pays de la région, mais ceux-ci s'approvisionnent de plus en plus en Asie. Par exemple en 2007 pour Madagascar, la France achetait 47% des exportations tandis que l'île ne lui fournissait que 15% de ses importations.

1.4. Une participation encadrée mais croissante de La Réunion du fait de son statut et de ses spécificités dans la zone

1.4.1. Département français et territoire de l'Union européenne, un poids politique limité

La Réunion est département français depuis 1946. A ce titre, La Réunion est partie prenante du processus de construction européenne depuis le traité de Rome de 1957. Lors du traité d'Amsterdam, l'Union européenne (UE) a reconnu les spécificités de certains territoires relevant des Etats membres (art. 299.2), en instituant un statut particulier, celui de « régions ultrapériphériques » concernant les Açores, les Iles Canaries, la Guadeloupe, la Guyane, Madère, la Martinique et La Réunion. L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE

¹⁰ Retirés depuis 1965 de la zone située à « l'est de Suez », les britanniques gardent une certaine influence à Maurice et aux Seychelles qui sont membres du Commonwealth.

¹¹ Puissances hégémoniques : contrôle de l'exploitation du pétrole du Golfe, surveillance de la route maritime du Cap, pénétration africaine au titre de la lutte antiterroriste...

¹² Source : BERTILE, op. cit.

reconnait aujourd'hui la spécificité des départements d'outre-mer par le droit européen, et prévoit l'adaptation du droit primaire (les traités) ou secondaire (les règlements ou directives communautaires ou les politiques communes) en fonction des contraintes liées à leur éloignement, à l'insularité, à leur faible superficie, au relief et aux aléas climatiques, ainsi qu'à l'exiguïté des marchés locaux et à la faible diversification de l'économie.

Ce double statut de collectivité territoriale française et de territoire de l'Union européenne a un impact sur les relations extérieures que peut tisser La Réunion. La compétence en matière de relations internationales est théoriquement du ressort de l'Etat, et plus spécifiquement du Ministère des affaires étrangères (MAE). Par ailleurs, La Réunion doit agir dans le respect des règles et accords commerciaux actés par l'Union européenne. Les relations commerciales de l'île avec ses voisins sont régies par l'Accord de Cotonou et par les accords de partenariats économiques (APE) négociés entre l'Union européenne et les Etats voisins. Or, la convention de Lomé, applicable préalablement, s'appuie sur le principe d'asymétrie des échanges, permettant aux pays ACP d'ériger des barrières douanières à l'entrée de leur marché. Les produits exportés par La Réunion pâtissent ainsi de cette réglementation, qui devrait toutefois évoluer à terme vers un désarmement tarifaire réciproque.

Enjeux

Plus largement, c'est la notion d'insertion régionale de La Réunion qui doit être interrogée : selon quelles modalités La Réunion peut-elle s'insérer dans la zone océan Indien parallèlement à son appartenance à l'ensemble européen ?

Cette question doit être analysée au regard des opportunités et menaces spécifiques à La Réunion : le déploiement de la coopération et de l'insertion régionale constitue un levier primordial et stratégique pour rompre le relatif isolement de l'île, placée à plus de 10 000km de l'Union européenne.

1.4.2. Des marges de manœuvre juridiques entérinées par la pratique

La Réunion, en tant que département et région française, bénéficie de certaines marges de manœuvre en matière de coopération internationale, qui se sont largement renforcées ces dernières années.

Au titre de la coopération décentralisée, instituée en 1992 et renforcée successivement, notamment par la loi Thiollière de 2007, chaque collectivité est autorisée à mener des actions de co-développement sans être limitée par ses domaines de compétences. « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. [...]. En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire* »¹³. La coopération décentralisée peut se définir comme l'établissement de relations de long terme entre collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements) et étrangères, formalisées par des conventions. Elle peut prendre diverses formes: aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale.

L'Etat a également accordé des « franchises » aux régions d'outre-mer, c'est-à-dire des opportunités dérogatoires au droit commun applicables et favorables au développement des coopérations régionales de ces territoires. Afin de développer l'insertion dans leur environnement régional respectif, les outre-mer sont amenés à traiter avec les Etats voisins, et non pas seulement avec les autorités locales de leur zone d'appartenance, si tant est que

¹³ Loi du 25 janvier 2007, relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, Art. L. 1115-1

des interlocuteurs à compétence similaires sont prévus dans l'organisation administrative des Etats voisins.

Ainsi, la LOOM (loi d'orientation pour l'Outre-Mer) n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 stipule en ses articles 42 et 43 que la collaboration des entités infranationales ultramarines est possible directement avec les Etats, les territoires ou les organisations intergouvernementales de leur environnement régional. Cette compétence internationale des collectivités territoriale d'outre-mer a été entérinée par la pratique à La Réunion. Notamment, depuis 2011, c'est l'élu du Conseil régional qui mène la délégation française au COMESA et à IOR-ARC à la demande de Paris.

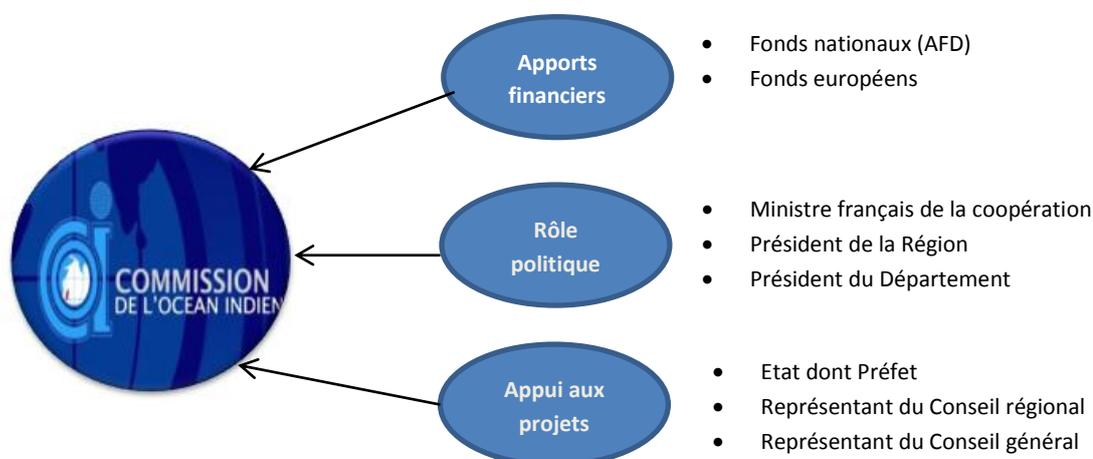
D'après la circulaire 29 mars 2012, relative aux compétences exercées par les collectivités territoriales d'outre-mer en matière internationale¹⁴, celles-ci peuvent être amenées à signer des déclarations d'intention au nom du gouvernement de la République française sous réserve de l'accord des autorités compétentes, à savoir le ministère des affaires étrangères, ou en leur nom, dans la limite de leurs compétences. De même, dans leurs lettres de mission, les ambassadeurs sont invités à solliciter la participation des collectivités territoriales et de l'Etat déconcentré dans leurs initiatives de développement des coopérations avec les Etats voisins.

D'autres avancées en matière de compétence internationale sont envisagées pour l'avenir. En vertu de la loi du 27 juillet 2011, « les régions d'outre-mer de la Guadeloupe et de La Réunion, ainsi que celles de Guyane et de Martinique [...] peuvent [...] désigner des agents publics de la collectivité territoriale chargés de la représenter au sein des missions diplomatiques de la France »¹⁵. La Guyane et la Martinique ont ainsi mis à disposition au sein des ambassades des pays de leur zone d'appartenance des agents des conseils régionaux.

Par ailleurs, le représentant officiel de la France -« au titre de La Réunion » à la COI, le Préfet, associe, selon l'accord d'adhésion, les collectivités locales à cette représentation. La Région participe ainsi à la coopération menée dans le cadre de la COI, ainsi que dans une moindre mesure à celle mise en œuvre par la SADC.

Plus globalement, les responsables locaux se sont saisis de la question stratégique de l'insertion régionale de La Réunion dans la zone de l'océan Indien (cf. partie 2 infra).

La participation des acteurs réunionnais à la COI au côté de l'Etat central



¹⁴ NOR : OME01209015C, circulaires relative aux compétences exercées par les collectivités d'outre-mer en matière internationale

¹⁵ NOR : OME01209015C

2. Une insertion régionale progressive, souhaitée et encouragée

Divers indicateurs montrent que l'insertion régionale de la Réunion a vocation à se renforcer, dans la mesure où elle devient un des objectifs de développement de l'île, souhaité et encouragé. Les initiatives multiples de coopération au départ de La Réunion témoignent d'une dynamique en la matière. Le potentiel stratégique que représente sa présence dans la zone a en effet été reconnu ces dernières années, notamment par le principal bailleur que constitue l'Union européenne. « Tête de pont » ou « frontière active » de l'Union européenne, La Réunion est incitée et soutenue par des moyens financiers conséquents pour exploiter cette proximité géographique, en s'insérant davantage dans sa zone d'appartenance. De même, les acteurs réunionnais, de plus en plus conscients de cette problématique dans un contexte de mondialisation, ont identifié les enjeux et les conditions qui sous-tendent ce processus. Ainsi, la double appartenance à la zone océan Indien d'une part, à l'Union européenne d'autre part, constitue à la fois l'atout central de La Réunion et un facteur de complexité supplémentaire.

2.1. Des initiatives multiples au départ de La Réunion à dimension anthropologique, culturelle ou en faveur du développement économique

La coopération régionale constitue un des moteurs de l'insertion régionale de l'île, et *in fine* d'un développement économique et social durable. Les initiatives en matière de coopération régionale menées ces dernières années sont multiples. D'une part, des objectifs distincts les sous-tendent : favoriser un co-développement durable au sein de la zone, chercher à rassembler des Etats, dans une dimension plus politique et culturelle au titre de la francophonie, favoriser le développement économique dans une démarche « gagnant-gagnant », voire s'inscrire dans une perspective de réconciliation historique ; d'autre part, elles sont impulsées à différents niveaux et sur des thématiques variées.

2.1.1. Des initiatives nombreuses et volontaristes de la part des collectivités réunionnaises

Comme évoqué *supra*, les collectivités réunionnaises peuvent développer des coopérations à dimension régionale et internationale (coopération décentralisée, coopération déconcentrée en vertu des droits spécifiques accordés aux collectivités d'outre-mer)

▪ Redéploiement de la politique du Conseil régional, chef de file dans la coopération internationale

Il est à noter une forte implication des élus en faveur de la coopération internationale du Conseil régional. La Région, très active en matière de coopération internationale, constitue un chef de file sur les thématiques relevant de ses compétences spécifiques (formation, développement économique etc.). En 2011, de nombreuses actions ont été menées dans les secteurs suivants :

- coopération économique, avec la mise en place d'une « Antenne Région » à Madagascar, ou le financement du projet « Programme d'appui réunionnais au développement de l'aquiculture Mozambicaine (PARDAM) » ;
- coopération culturelle et sportive, avec l'organisation des *Jeux des îles de l'Océan Indien* ;
- coopération sanitaire et humanitaire matérialisée entre autre par l'octroi d'une aide d'urgence humanitaire à Madagascar ;
- coopération éducative et en matière de mobilité (dispositif des volontaires du progrès).

Au-delà de la coopération décentralisée, la Région s'est engagée depuis 2010 à redéployer la coopération vers les puissances émergentes dans une optique de renforcement des échanges économiques. Cinq pays en priorité sont visés : **Afrique du Sud, Australie, Chine, Inde et Maurice**. De nombreuses initiatives ont ainsi été menées ces derniers mois. A été signée, en

novembre 2010 une convention commune d'intention entre la Région et l'Etat d'Australie méridionale, afin de fixer les orientations générales de la future coopération. Peut être également mentionnée la signature d'un accord-cadre sur la coopération régionale entre Maurice et La Réunion, identifiant dix secteurs de coopération prioritaires.

Cofinancé par l'Union Européenne (au titre du POCT), France-Volontaires et la Région, le dispositif régional de volontaires du progrès, mis en œuvre depuis 2003, offre chaque année à des dizaines de jeunes diplômés réunionnais la possibilité d'exercer une mission de solidarité internationale dans un pays de la zone, en appui aux partenariats mis en œuvre par la Collectivité dans le domaine de la coopération bi ou multilatérale. Compte tenu de ses nouvelles orientations dans le secteur de la coopération régionale, la Région a mis l'accent en 2011 sur l'ouverture de missions à caractère économique, tout en maintenant certaines missions d'animation éducative et culturelle, notamment au sein des alliances françaises. En 2011, le nombre total de postes de volontaires du progrès est passé de 20 à 31, avec une réorientation vers des postes dans les domaines économique et technique (augmentation de 7 à 18 postes).

▪ Les coopérations portées par le Conseil général

Considérant l'intégration régionale comme la condition *sine qua non* du développement économique et social durable des entités insulaires, la Conseil général s'est engagé activement dans le développement de la coopération internationale. Parmi les secteurs de coopération : la culture, le sanitaire et social, l'éducation et la mobilité, l'agriculture, l'insertion, en relation avec ses prérogatives...

Figure 1 : Détail de certaines actions de coopération portées par le CG, en 2011

Secteurs de coopération	Actions menées	Apports financiers du CG
Culture	-Soutien aux projets associatifs -Jumelage entre les Archives Départementales et les Archives des Seychelles -Promotion de la francophonie -Participation aux festivités du 14 juillet à Pondichéry	120 000 €
Sanitaire et social	-Soutien aux projets associatifs -Soutien à la mise en œuvre d'un programme phare de la Commission de l'Océan Indien, la stratégie « genre »	100 000 €
Agriculture	-Déplacement à Madagascar -Soutien au programme régional de protection des végétaux (P.R.P.V)	Fonds européens
Insertion	-Développement du recours au volontariat -Développement du recours au service civique -Développement du recours aux chantiers d'insertion	
Economie solidaire	Partenariat informatique (Madagascar)	Budget de la direction informatique
Sécurité civile	-Corps de sapeurs-pompiers de Diego Suarez et de Tamatave - Equipement de la ville de Foulpointe d'une unité restreinte d'intervention	
Education et mobilité	-Programme d'assistants d'éducation en langue française aux Seychelles (CUI AELF), en Zambie, au Botswana et en Namibie Déplacement d'une classe de collège en Zambie -Déploiement de quatre volontaires sur des missions liées à l'action sociale à Madagascar	120 000 €

▪ Les coopérations portées par les autres collectivités

Les communes de l'Île de La Réunion sont également très actives dans le domaine de la coopération. Des données tirées de « l'annuaire de la coopération régionale à La Réunion¹⁶ » réalisé par la Préfecture, en décembre 2011, illustrent ce phénomène.

Ainsi à titre d'exemple, la commune de Bras Panon a mené en 2011 deux projets d' « affirmation de la dimension internationale de la foire agricole (6 au 15 mai 2011) » :

- accueil d'une délégation de la région du Parc N'Gorongoro de Tanzanie avec échanges sur les thèmes suivants : miel, élevage, cultures vivrières ;
- signature d'une charte de jumelage avec la commune d'Ambohimanga.

Le coût pour ces deux projets s'est élevé à 18.381,22 euros (financement : FCR : 5.514,36 euros ; Délégations : 4.207,96 euros ; Commune : 8.658,90 euros).

La commune du Port doit également être mentionnée au regard de son importante ouverture sur le monde, en tant que cité portuaire. Elle est jumelée avec quatre villes portuaires de la zone de l'océan Indien : Tamatave à Madagascar, Port-Louis à Maurice, Quelimane au Mozambique et Durban en Afrique du Sud. En 2008, le budget alloué aux coopérations s'élevait en moyenne à 80 000 euros par an. Les secteurs visés par la coopération sont notamment la culture, les échanges de jeunes, le développement durable, le développement économique.

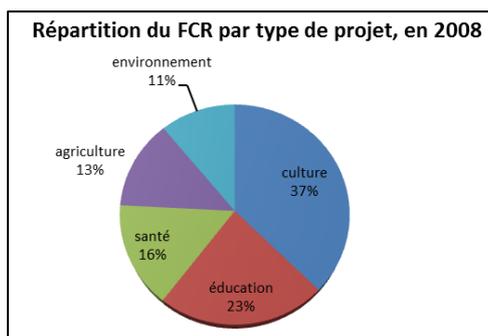
La commune de Saint-Paul a par ailleurs conclu un accord de coopération décentralisée avec l'île de Sainte-Marie à Madagascar. Dans ce cadre, des actions dans le domaine culturel, éducatif et touristique seront prévues.

2.1.2. Les démarches animées par les institutions de l'Etat à La Réunion

Le développement des actions de coopérations internationales de La Réunion avec ces voisins s'inscrit plus globalement dans une stratégie de développement économique des outre-mer, défini par l'Etat français. Celle-ci passe par la prise en compte d'une dimension endogène des économies locales, accompagnée d'une ouverture économique et commerciale régionale. Ces deux dimensions constituent les moteurs d'un nouveau cycle de développement des outre-mer, qui permettrait de compléter les relations de La Réunion avec la Métropole et l'Europe continentale. A cet effet, a été mis en place un Commissaire au développement endogène (désormais productif depuis octobre 2012) dans l'océan Indien, placés sous l'autorité du Préfet. De même, le rôle des Ambassadeurs délégués à la coopération régionale a été renforcé. Plus globalement, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser le développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer la compétitivité face à la concurrence internationale.

La mission du **Commissaire au développement productif dans l'océan Indien** est de développer les relations commerciales de La Réunion et de Mayotte avec les pays de l'océan Indien, en accompagnant les entreprises privées dans leurs projets de développement sur le marché intérieur, l'objectif étant de développer les productions locales en structurant les filières et de favoriser l'insertion économique des territoires de l'Outre-mer dans leur environnement régional.

¹⁶ http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/ANNUAIRE_decembre_2011_cle0d544d.pdf



Dans ce contexte, les prérogatives du **Préfet** en matière internationale à La Réunion ont également été renforcées *via* la mise en place d'une **mission de coopération régionale**, chargée de la gestion du Fonds de coopération régionale (FCR). D'après l'article 40 de la LOOM, « *L'Etat met en place, en partenariat avec les collectivités territoriales des départements d'outre-mer qui le souhaitent, un fonds destiné à promouvoir les échanges éducatifs, culturels ou sportifs des habitants de ces départements vers*

la métropole ou vers les pays situés dans leur environnement régional ». Il s'agit, principalement sur la base du financement de projets culturels, éducatifs et artistiques de favoriser la coopération régionale de proximité. L'enveloppe annuelle du FCR représente environ 600 000€ et elle intervient de plus en plus comme une contrepartie au Programme coopération FEDER (POCT), avec un objectif de fléchage de 50%. L'enjeu est ici d'accroître l'effet levier des fonds disponibles, de coordonner les initiatives, et de favoriser des projets structurants.

Enfin, **l'AFD** joue un rôle primordial. Opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, il intervient à deux niveaux : d'une part l'agence participe à la valorisation des atouts et du savoir-faire de La Réunion ; et d'autre part, elle concourt au renforcement de la COI. Elle a d'ailleurs mis en place récemment une stratégie de coopération régionale pour l'océan Indien. En particulier, à La Réunion, l'AFD s'inscrit dans une logique de solidarité nationale synonyme de rattrapage économique et, dans cette optique, l'agence appuie les politiques publiques locales et apporte des financements aux collectivités, soutient la dynamique et les investissements productifs privés.

2.1.3. Des acteurs locaux, relais de la coopération régionale

Des acteurs locaux constituent le socle de la coopération régionale aujourd'hui déployée au départ de La Réunion. Ce sont notamment ces organismes qui bénéficient des subventions redistribuées par l'Etat déconcentré et les collectivités pour développer les projets de coopération régionale. Il convient de mentionner :

- des organisations sportives régionales, par exemple la jeunesse et les sports de l'océan Indien qui a participé à l'organisation de la coupe de l'Archipel ;
- l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien, liant les pays de la COI et Mayotte. Elle vise à encourager le développement des échanges, la mise en réseau d'entrepreneurs et de chefs d'entreprises par exemple ;
- l'Association des villes et des ports de l'océan Indien intervenant sur les problématiques maritimes;
- l'Association des radios et télévisions de l'océan Indien. Elle œuvre pour le développement de la francophonie *via* la diffusion d'un audiovisuel francophone, et la mise en place d'une communauté intellectuelle et culturelle. Elle encourage par ailleurs la promotion d'accords de partenariat ou d'actions de coopération.
- l'outil régional de coopération audiovisuel (ORCA), projet qui permet d'équiper les radios et télévisions des îles voisines de stations de réception et d'émission satellite.

2.1.4. La participation aux grands projets de la COI

La COI joue un rôle croissant et de plus en plus déterminant dans les projets de coopération régionale, et la France, au titre de la Réunion, y participe activement.

L'action de la COI se décline en quatre axes stratégiques de coopération auxquels la France au titre de La Réunion, de par sa qualité de membre, participe :

- politique et diplomatique;
- économique et commercial;

- développement régional durable ;
- renforcement de l'identité culturelle régionale.

Chaque axe étant subdivisé en six domaines d'interventions, la COI a bâti de véritables stratégies sectorielles. Les six domaines mentionnés sont les suivants :

- Stratégie, politique et diplomatie ;
- Economie, commerce et infrastructures ;
- Pêche, agriculture et énergie ;
- Environnement et ressources naturelles ;
- Développement humain et sécurité régionale ;
- Culture et société.

Au cours de la cérémonie de passation de pouvoirs, du 12 juillet 2012, le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, Jean Claude de l'Estrac a mentionné la nécessité d'impulser des projets dans quatre domaines clés :

- **les infrastructures d'accessibilité et de connectivité ;**

Il s'agit de développer les liaisons maritimes et l'accès aux territoires *via* la création d'une ligne maritime régionale. C'est un enjeu essentiel de l'intégration régionale. La COI fait des dessertes maritimes et aériennes une de ses priorités, liées également à l'enjeu de l'agriculture intégrée...

- **la sécurité alimentaire ;**

Il est nécessaire de davantage s'appuyer sur le Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) de La Réunion.

- **les échanges culturels ;**

Il s'agit de développer un lien identitaire india-océanique en menant une stratégie culturelle régionale

- **la stabilité politique.**

La COI a désormais inscrit l'insertion économique au titre de ses objectifs prioritaires. Lors du 27^{ème} Conseil des membres de la COI en octobre 2011, a été actée la décision de création d'un « Comité de Pilotage sur l'Espace Economique et Commercial », chargé d'intensifier les échanges entre les îles de la COI et d'accélérer l'intégration régionale.

Il faut également noter à l'initiative de l'Union de la Chambre de commerce et d'industrie océan Indien la démarche de promotion et de valorisation touristique, « Iles vanille », lancée en 2010. Il « s'agit à la fois d'accroître la visibilité et la lisibilité touristique de la zone sur les marchés émetteurs actuels et potentiels à l'international et d'exploiter davantage les potentiels des différents segments de clientèle. La traduction concrète est la représentation commune lors d'événements commerciaux (salons, roadshows...) et l'affichage commun (logo...) »¹⁷.

Enjeux

La coopération régionale apparaît comme particulièrement dense, riche et dynamique à La Réunion, et forme ainsi un paysage relativement complexe. Se pose dès lors la problématique de la lisibilité des dispositifs en place, de la bonne visibilité des acteurs au regard de la multiplicité des initiatives et surtout des échelons de compétence (Etat, deux collectivités etc.). De même, La Réunion peut pâtir d'un défaut de coordination globale des outils et des approches. Le renforcement des synergies, des partenariats et des coordinations constitue un des enjeux actuels.

¹⁷ Etude sur l'ouverture et l'insertion économique de La Réunion, 2011, Ernst and Young.

2.2. L'insertion régionale économique, une préoccupation croissante de la France de l'océan Indien

Si l'insertion régionale apparaît de plus en plus comme un vecteur de développement de La Réunion, les échanges commerciaux restent relativement peu développés avec les pays voisins. L'île est davantage connectée à la métropole, mais aspire à renforcer ses liens avec certains pays de la zone, dans la mesure où l'ouverture représente un potentiel de développement non négligeable dans plusieurs secteurs clés. Les échanges tendent à se renforcer, mais leur potentiel n'est pas encore suffisamment exploité.

2.2.1. Des relations privilégiées avec certains pays de la zone OI et les trois cercles potentiels de coopération

Les relations de La Réunion avec l'extérieur s'articulent autour de trois cercles potentiels de coopération.

Echanges commerciaux de La Réunion avec les pays du 1^{er} cercle en 2011

Importations îles de l'Océan Indien (membres de la COI + Mayotte) : 39,5M€ en 1999, 51,8 M€ en 2008, 52 M€ en 2011, soit 1% des importations de La Réunion

Maurice (73%) et Madagascar (25%) principaux fournisseurs parmi les îles de l'océan Indien en 2011

Exportations vers les îles de l'océan Indien : 23,2 M€ en 1999, 52,5 M€ en 2008, 55,9 M€ en 2011, soit 17,7% des exportations

Mayotte (46%), Madagascar (34%) et Maurice (17%) respectivement les principaux clients parmi les îles OI en 2011

Sources : douanes, données retraitées

Les pays dits du « premier cercle », pays proches géographiquement, culturellement et historiquement et avec lesquels La Réunion recherche le co-développement dans toutes ses dimensions, correspondant aux membres de la COI, auxquels s'ajoute Mayotte.

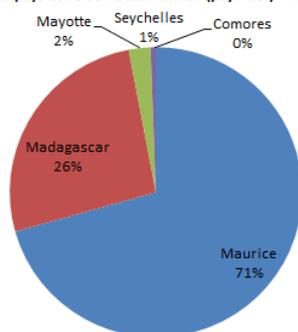
La Réunion entretient avec les Etats insulaires du Sud-Ouest Océan Indien et Mayotte les relations économiques les plus développées au regard de l'ensemble de la zone. Toutefois, en dépit d'une proximité linguistique et culturelle, ces îles restent peu liées entre elles par le commerce et les échanges. En 2009, elles ne fournissaient qu'1% des importations de La Réunion et les exportations réunionnaises à leur destination s'élevaient à 10%.

Plus pauvres, ces pays constituent souvent une source de concurrence pour La Réunion, notamment sur les produits manufacturés à faible valeur ajoutée, tels que le petit électroménager, les produits touristiques et d'artisanat, et ce, en raison des coûts de main d'œuvre moins élevés. Le transfert d'activité représente également une menace potentielle.

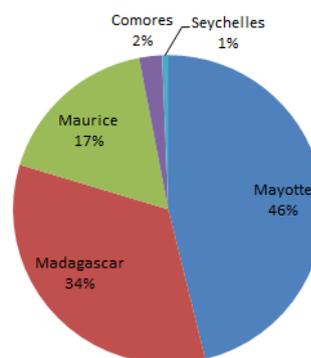
Au sein de ce premier cercle, les flux d'échanges sont par ailleurs inégaux. Les liens avec les Comores apparaissent en retrait par rapport à ceux développés avec les autres îles, phénomène en partie lié à la revendication territoriale de Mayotte.

Importations et exportations de La Réunion avec les îles du 1^{er} cercle de coopération

Importations pays zone de l'Océan Indien (pays COI) + Mayotte, 2011



Exportations pays zone de l'Océan Indien (Pays COI) + Mayotte, 2011



Source : douane

Enjeux

Le positionnement de l'île dans le bassin géographique du sud-ouest de l'océan Indien ne lui offre dans l'immédiat que peu de perspectives de développement de marchés avec les pays en proximité directe, compte tenu des différences sociales et économiques avec ces territoires.

Toutefois, les programmes portés par les bailleurs de fonds et acteurs internationaux intervenant auprès de ces Etats en difficulté, ou s'installant sur leurs territoires (appel d'offre, etc.), peuvent représenter un marché solvable émergent pour les entreprises réunionnaises, dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des déchets notamment. Des partenariats développés pourraient leur permettre de bénéficier des compétences et savoir-faire des entreprises réunionnaises maîtrisant le contexte tropical (matériel TIC, eau, aménagement, ingénierie financière...).

L'offre réunionnaise doit préalablement davantage se structurer pour répondre à ce secteur.

Echanges commerciaux les plus développés avec les pays plus éloignés de la zone OI

➤ Afrique du sud

3,1% en 2008, 2,5% en 2010, 2,35% en 2011 des importations, 6^{ème} fournisseur de La Réunion en 2011. En 2011, 1% des exportations de La Réunion (515 milliers d'€)

➤ Inde

En 2011, 0,9% des importations et 4,1% d'exportations (13,1 M€) : 13^{ème} fournisseur et 6^{ème} client

➤ Continent asiatique

En 2011, environ 23% des importations (Singapour, Chine, Malaisie, Thaïlande) et des exportations (Vietnam, Japon, Hong-Kong, Thaïlande)

Sources : douanes, données retraitées

Les pays dits du « deuxième cercle », représentent des pays plus éloignés géographiquement, présentant des liens ancestraux avec l'île en tant que pays d'origine de peuplement, et avec lesquels cette dernière tente de développer ou d'approfondir ses relations. Peuvent être inclus dans ce cercle des pays africains riverains de l'Océan Indien (Afrique du Sud, Mozambique et Tanzanie), mais aussi l'Inde et la Chine.

La Réunion pourrait développer ici des coopérations équilibrées. Ces dernières années, les échanges avec certains de ces pays se sont particulièrement développés. Par exemple, entre 2010 et 2011, les exportations réunionnaises vers l'Afrique du Sud ont augmenté de 49,50%. Il s'agit principalement de l'exportation de déchets de verre. Les échanges commerciaux avec l'Australie restent relativement faibles¹⁸ mais les

¹⁸ En 2010, les exportations réunionnaises vers l'Australie représentaient 0.83% du total des exportations.

relations avec ce pays sont prometteuses, notamment depuis l'ouverture d'une ligne aérienne régulière en 2009.

L'Inde et l'Afrique du Sud représentent les deux principales puissances régionales et jouent un rôle de plus en plus important dans l'océan Indien. La consommation de l'Inde est en pleine croissance, elle dispose de multinationales nombreuses, les avancées scientifiques et technologiques y sont très fortes et elle multiplie ses investissements dans l'agriculture, les T.I.C, les oléoducs, la chimie et les infrastructures. L'Afrique du Sud de son côté se situe au cœur des échanges du continent africain, réalisant 49% des investissements directs étrangers (IDE) dans les autres pays de l'Afrique australe. Son économie est en outre la plus importante du continent. Elle dispose d'une agriculture performante et de richesses minières considérables.

Aperçu des échanges commerciaux de La Réunion avec les pays de la région de l’Océan Indien (en milliers d’euros)

Pays	Importations		Exportations	
	1999	2008	1999	2008
1^{er} cercle (pays COI + Mayotte)				
Mayotte	332	503	9 416	25 913
Madagascar	18 760	15 627	8 124	18 009
Comores	25	8	752	1 291
Maurice	19 747	35 356	4 611	7 255
Seychelles	585	271	306	23
TOTAL	39 509	51 766	23 209	52 491
2^{ème} cercle				
Afrique du Sud	42 059	139 755	596	414
Swaziland	1 045	2 188	0	0
Botswana	3 548	3 206	0	0
Kenya	13 200	2 131	0	12
Namibie	5 200	3 228	0	0
Tanzanie	181	2 257	4	1
TOTAL	65 223	152 764	600	427

Source : Douanes ; IEDOM

De manière générale, les échanges entre La Réunion et les pays de la COI, ainsi qu’avec les pays du deuxième cercle s’intensifient depuis 1999. Cependant, le deuxième cercle demeure en retrait, comme l’atteste le ralentissement des exportations en 2008.

Enjeux

Dans un tel contexte, il apparaît opportun pour La Réunion de développer des relations avec ces pays et de faire connaître ses atouts. Afin de créer davantage d’emplois et de richesses, La Réunion doit chercher à intégrer les relais de croissance à l’international que ces économies émergentes représentent. Pour ce faire, elle doit s’appuyer sur ses atouts technologiques et ses services, et peut aussi développer à l’export ses filières agroindustrielles et agricoles.

Par exemple, l’Inde et la Chine constituent des marchés prometteurs pour le développement du tourisme réunionnais (*cf. profil économique p. 18*).

En outre, La Réunion peut également s’appuyer sur une diaspora très importante notamment malgache, indienne et chinoise pour développer les échanges commerciaux avec les pays de la zone.

Les pays dits du troisième cercle. Ce sont des pays très éloignés géographiquement, avec lesquels La Réunion entretient des relations ponctuelles, par l’intermédiaire d’initiatives isolées mais qui présentent un potentiel de développement non négligeable. Le Canada et la province du Québec peuvent être mentionnés à cet égard : les échanges de jeunes se sont notamment développés ; de même l’Australie, dont les relations en matière de coopération universitaire et linguistique ont été récemment approfondies, notamment suite à l’ouverture d’une ligne aérienne entre ces îles. La stratégie internationale australienne semble plus largement se redéployer vers une attention croissante à l’égard des pays de la zone océan Indien.

Enjeux

La Réunion doit s’affirmer comme centre d’excellence du savoir-faire européen dans la zone océan Indien en promouvant l’ouverture vers l’extérieur avec des échanges nationaux et internationaux afin de renforcer la visibilité de l’innovation réunionnaise et ses acteurs et la coopération entre les acteurs locaux et les éco-systèmes des pays de la zone océan Indien sur

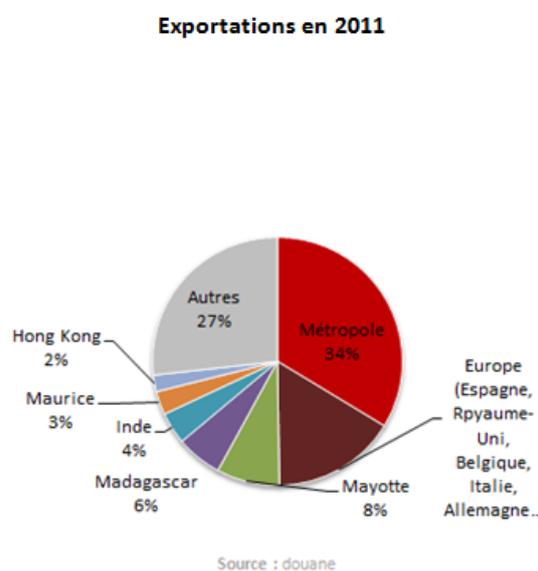
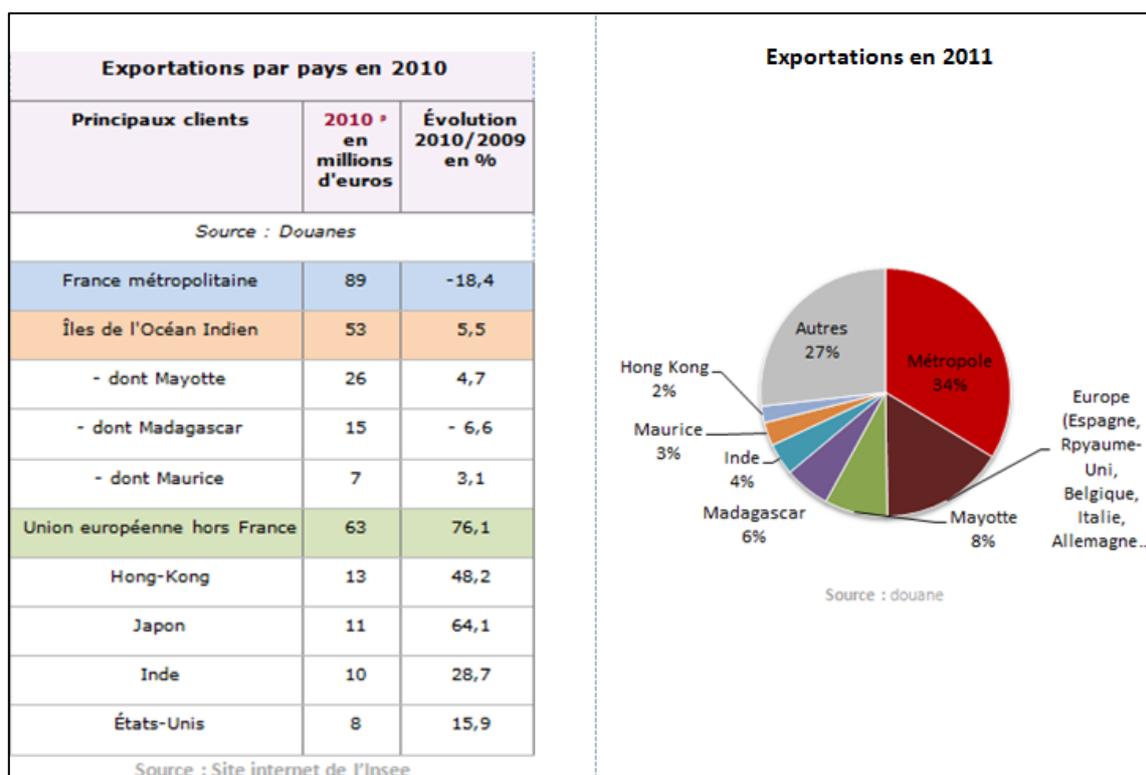
des thématiques communes telles que l'éco-habitat, les énergies renouvelables, la biodiversité, les déchets, l'agro-nutrition par exemple.

2.2.2. Une prédominance des échanges entre La Réunion et le continent européen, surtout avec la métropole

Les données relatives aux taux d'importations et d'exportations de La Réunion mettent en évidence une prédominance de la Métropole et de l'Europe dans les échanges.

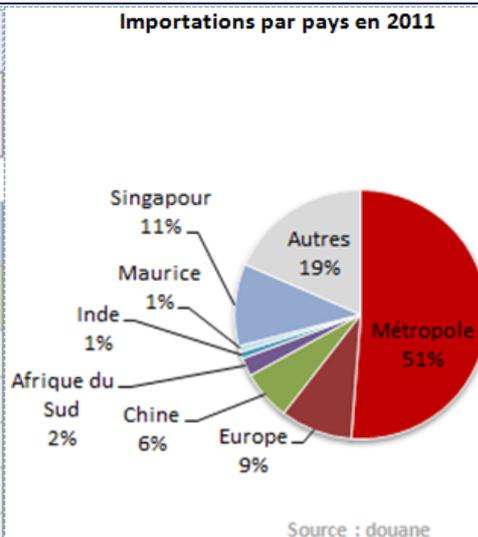
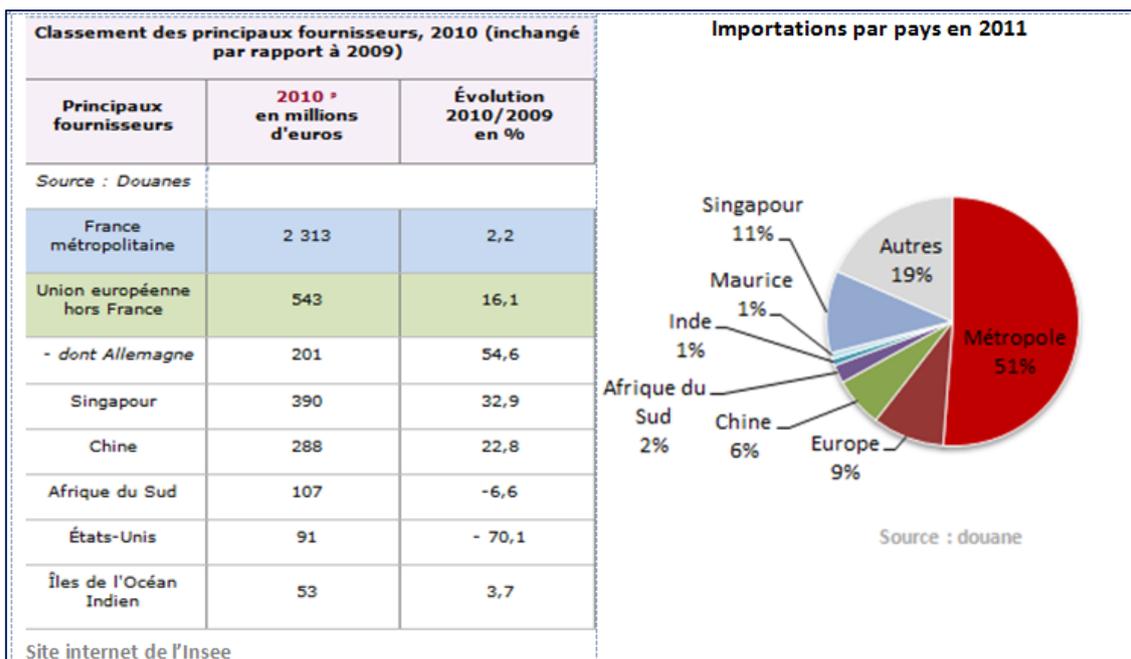
En 2010, les principaux clients de La Réunion sont la France métropolitaine (32 % du total des exportations), les pays de l'Union européenne (22 %) et les îles de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles : 19 %) ¹⁹. Cette prédominance des échanges Réunion-Métropole est également perceptible à travers les flux touristiques. Ainsi, en 2011, 82% des touristes étaient en provenance de la métropole (81% en 2004), 5% en provenance de l'île Maurice et 4% de l'UE.

Mais La Réunion n'est pas un cas isolé et l'on constate une prépondérance des liens nord-sud au sein des pays voisins. En effet, ces derniers, récents Etats indépendants à la recherche de développement, sont plus tentés de développer leurs échanges avec les pays du Nord, dont ils recherchent l'aide publique, qu'avec leurs proches voisins. Cette prégnance des liens nord-sud dans la région s'illustre à la fois à travers les flux des exportations, à destination des marchés européens ²⁰, mais également à travers les liaisons maritimes et aériennes, conçues en fonction de la directionnalité Nord/Sud des trafics. Cependant, force est de constater l'apparition de nouvelles perspectives de développement des échanges.



¹⁹ Site internet de l'Insee, http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=17614#t2

²⁰ Sucre (Maurice, La Réunion), café, vanille, girofle (Madagascar, pour partie Comores), produits de la pêche (Seychelles, Madagascar, Maurice, La Réunion), textiles (Maurice, Madagascar), tourisme (Maurice, Seychelles, La Réunion).



2.2.3. Des enjeux identifiés : renforcer l’attractivité, lever les freins et les réticences

- Un tissu économique peu ouvert sur l’extérieur

La faiblesse des exportations réunionnaises vers les pays du sud-ouest de l’océan Indien et plus globalement avec les territoires de la zone d’appartenance est en partie imputable au système économique de l’île, s’appuyant majoritairement sur le tertiaire. Bénéficiant de transferts publics, l’économie de la région est surtout organisée pour répondre à la demande intérieure soutenue par ces transferts. Le développement économique passe principalement par les services, encore peu générateurs d’initiatives exportatrices : seul 1% des entreprises réunionnaises exporte. Le tissu économique, composé de très petites entreprises et de marchés de petite taille, rend plus difficile l’ouverture vers l’extérieur et limite les opportunités. De même, la mentalité exportatrice n’est pas traditionnellement développée.

Enjeux

Au regard du caractère atomisé du tissu économique réunionnais, la structuration des filières est une condition préalable pour rivaliser avec les marchés et acteurs internationaux concurrents. Par ailleurs, La Réunion doit identifier les secteurs à forte valeur ajoutée, bénéficiant d’avantages comparatifs par rapport à ses voisins.

- Des efforts à poursuivre en matière de soutien à la mobilité

Par ailleurs, la population est globalement peu mobile : La Réunion « s’expatrie » beaucoup moins que les Antilles. Un quart des réunionnais n’ont jamais quitté l’île (deux fois plus qu’en Martinique ou qu’en Guadeloupe) ; et seul un quart sont partis plus de six mois. Toutefois, les Réunionnais s’expatrient de plus en plus (cf. profil sociétal, « 5.2 Valoriser la mobilité pour la formation et l’emploi »).

Rapport à la migration des natifs des DOM âgés de 18 à 34 ans (en %)

	Natif n'ayant jamais quitté son DOM	Natif parti pour un court séjour	Natif de retour	Natif en métropole	Ensemble des natifs
Guadeloupe	8.7	38.2	16.0	37.1	100.0
Martinique	10.1	41.8	14.3	33.8	100.0
Guyane	17.3	40.0	12.4	30.3	100.0
Réunion	25.7	40.4	14.7	19.2	100.0

Champ : Natifs des DOM résidant dans leur DOM et en métropole.

Sources : Ined-Insee, MFV 2009-2010 et recensement de la population 2007.

<http://www.assises-esr.fr/var/assises/storage/original/application/ddf1b3547a5240cebc9446098483a8e.pdf>

Ainsi, un quart des réunionnais n'ont jamais quitté le département et l'ouverture vers l'extérieur est surtout polarisée sur la métropole. Plus généralement, les flux de personnes intra-zone sont limités (par exemple en matière de tourisme), notamment parce qu'ils sont soumis à de fortes restrictions réglementaires en matière de circulation (visas etc.).

Plusieurs dispositifs visent à encourager la mobilité des jeunes réunionnais, dans la mesure où l'ouverture sur la métropole, mais aussi sur la zone océan Indien et sur le monde est vectrice d'opportunités. Elle réduit en effet la vulnérabilité aux aléas économiques.

L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) a à ce titre pour mission d'accompagner vers l'insertion professionnelle les jeunes ultramarins. L'agence accompagne les jeunes ultramarins en construisant avec eux un parcours de mobilité pour pallier le manque de débouchés et de formations dans les territoires d'Outre-mer. Il s'agit d'élargir l'éventail des formations au-delà des possibilités locales pour favoriser l'insertion professionnelle, permettre une ouverture sur le monde afin d'acquérir expérience et qualification.

En outre, depuis 2003, 120 000 jeunes réunionnais ont séjourné à l'étranger dans le cadre du programme des Volontaires du progrès²¹. Le dispositif de Volontariats internationaux (VIE notamment) prend parallèlement de plus en plus d'ampleur.

L'étude sur l'insertion régionale commandée par La Réunion en 2011²² identifie également comme enjeu fort la mobilité internationale des salariés « car elle permet à la fois de tisser des réseaux plus nombreux et plus denses et favorise le développement de la culture internationale ». Il s'agirait de développer les mécanismes d'appui existants pour mieux accompagner la mobilité des travailleurs dans la zone (Volontariat international en entreprise - VIE, aides financières à la mobilité...).

Enjeux

L'appui à la mobilité des jeunes et des salariés constitue un enjeu fort, permettant de lever les freins structurels à celle-ci. Le rapport Solbes en fait à ce titre un des axes prioritaires de soutien aux RUP. Il s'agit par ailleurs de développer la mobilité plus spécifiquement en direction des pays de la zone OI, et d'en permettre l'essor (enseignement des langues étrangères, etc.).

- La connectivité de l'île, condition nécessaire à l'insertion régionale

Au niveau régional, la COI a fait de la connectivité un des axes majeurs de la nouvelle mandature en 2012. Cette décision rend compte de l'importance de cet enjeu pour les îles du sud-ouest OI.

²¹ Source : Conseil régional

²² Etude sur l'ouverture et l'insertion économique de La Réunion, 2011, Ernst and Young.

La Réunion bénéficie d'infrastructures d'échanges de haut niveau, condition nécessaire au développement de l'insertion régionale. La Réunion dispose notamment d'un des deux ports les plus actifs de la zone du sud-ouest (avec Maurice), même si le hub régional est identifié en Afrique du Sud. Dans la mesure où la majorité des entrées et des sorties de marchandises transitent par le port, ces infrastructures constituent un atout central pour favoriser l'attractivité de l'île. Des coopérations en matière d'étude et d'analyse se développent par ailleurs en matière d'affaires maritimes au sein de l'Observatoire Ville/Port de l'océan Indien et de l'Association des Port des Iles de l'océan Indien (APIOI).

En matière de TIC, il est constaté une dynamique de forte croissance ; toutefois, un retard qualitatif est identifié sur l'offre de haut débit et son déploiement alors que l'accessibilité du très haut débit tarde à se mettre en place (cf. *profil économique, partie 3*).

Enjeux

Un des enjeux majeurs en matière d'ouverture régionale et internationale de La Réunion réside dans la connectivité de l'île avec le reste du monde, en d'autres termes son désenclavement. Les RUP sont en effet exclues ou très peu connectées au regard des principaux réseaux aériens, fluviaux, maritimes etc.

L'ouverture de La Réunion doit ainsi s'accompagner d'une anticipation des besoins futurs sur les capacités et l'obsolescence des équipements en place ainsi que du développement du très haut débit, au regard des caractéristiques propres à La Réunion (doublement du câble numérique). Notamment, la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires et portuaires constitue l'un des enjeux en la matière (cf. *profil économique*)

▪ L'accompagnement et l'appui aux entreprises

Le nombre d'exportateurs dont le siège social est enregistré à La Réunion est en hausse depuis 2009 : 593 en 2009, 707 en 2010, 869 en 2011 (dont 50 pour lesquels leur CA est supérieur à 500 000€)²³. Ces données attestent d'un développement potentiel des échanges de La Réunion avec son environnement régional pour les années à venir.

Un système d'appui s'est développé ces dernières années, avec la mise en place d'une stratégie à l'exportation et d'un certain nombre de dispositifs concourant à l'ouverture internationale des entreprises réunionnaises. De nombreux acteurs soutiennent en effet l'insertion économique régionale : la Région au titre de ses compétences en matière de développement économique ; les structures publiques d'accompagnement et de conseil à l'international telles que la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), l'AFD, UbiFrance ; le Club Export²⁴ ; les structures d'accompagnement et de conseil en matière de promotion et d'attractivité du territoire ; les appuis et relais socio-professionnels accompagnant leurs adhérents.

L'accompagnement des acteurs privés s'articulent selon deux volets : la plateforme de coordination à l'exportation et les instruments d'ingénierie financière spécifiques (fonds DOM, prêts pour l'exportation etc.). Initiée fin 2010 par la signature d'une convention multipartite, la plateforme a pour objectif la coordination et la mise en commun des différentes interventions, l'identification des nouveaux exportateurs potentiels et l'accompagnement des entreprises à l'exportation. La Charte nationale à l'exportation (juillet

²³ Source : douane

²⁴ Le Club Export, association loi 1901 créée en 1998, a pour objectif de promouvoir l'ouverture de La Réunion à l'international et contribuer au développement du volume des exportations réunionnaises. Il compte 110 adhérents primo-exportateurs et exportateurs confirmés de différents secteurs. <http://www.clubexport-reunion.com/>

2011) a été par ailleurs déclinée à La Réunion. Un guichet unique a ainsi été créé afin de favoriser la lisibilité de l'appui proposé.

Enjeux

La Réunion bénéficie d'un système d'appui à l'international bien développé ; toutefois l'enjeu est aujourd'hui d'en optimiser la gouvernance, l'accessibilité et la lisibilité. Il s'agit de développer la complémentarité entre les acteurs et mieux employer les moyens et ressources disponibles.

Cet appui doit permettre de dynamiser la capacité de conquête des entreprises de marchés étrangers en particulier dans la zone océan Indien et participer par suite au développement de l'activité et de l'emploi de La Réunion.

▪ Des secteurs bien développés, prometteurs en matière d'insertion régionale

Dans certains secteurs, La Réunion se positionne comme chef de file dans sa zone d'appartenance, par exemple en matière de BTP, de santé etc. Ces secteurs bien développés ou prometteurs constituent parfois des niches ou des expertises très spécifiques, souvent liées aux problématiques de l'insularité et de la tropicalité. La Réunion peut également conquérir des marchés d'assistance technique dans les domaines où elle bénéficie d'une forte expérience en comparaison à ses voisins, tels que l'éducation et la gestion de l'eau et des déchets.

Par exemple, le secteur de la santé dispose de technologies de pointes et de ressources humaines qualifiées au regard de la zone. A ce titre, La Réunion dispose d'une expertise régionale particulière. Parallèlement, des partenariats ont été initiés, en matière de veille épidémiologique (Projet régional de surveillance épidémiologique -RSIE-COI) ou dans le cadre de l'aide humanitaire avec la Plateforme d'intervention régionale de l'Océan Indien (PIROI).

Les opportunités de développement à saisir sont doubles :

- l'attractivité du plateau technique réunionnais pour les patients de la zone solvables, et notamment des Etats insulaires ;
- la valorisation des compétences pour la formation et l'expertise technique par l'exportation.

En matière de BTP, le secteur réunionnais dispose d'une maîtrise de l'ensemble des techniques de construction, et notamment les modalités spécifiques pour l'insularité et la tropicalité (bâti tropical). Or, les pays de la zone OI affichent un déficit structurel de maîtrise de ces compétences.

Plus largement, l'étude sur l'insertion régionale économique, commandée par La Réunion en 2011 évalue et qualifie le potentiel que représente un certain nombre de secteurs clé ou niches (TIC, tourisme, BTP, agriculture, déchets, santé).

Malgré des échanges intra-zone encore insuffisants, le potentiel d'échanges des biens et de services dans l'environnement régional est important. L'insertion aux grands ensembles régionaux constitue pour La Réunion un enjeu majeur, pour sa jeunesse, à la recherche de nouvelles perspectives professionnelles, comme pour ses entreprises, à la recherche de nouveaux relais de croissance.

La Réunion peut s'appuyer sur ses nombreux atouts et notamment sur sa jeunesse de plus en plus nombreuse et de mieux en mieux formée ainsi que sur ses pôles d'excellence dans de nombreux domaines : agroalimentaire, énergie, tourisme, mer, biotechnologies, etc. Elle peut également faire valoir les savoir-faire qui lui sont propres dans la zone et potentiellement exportables pour accroître son insertion économique : qualité des services, maîtrise des normes sanitaires, etc. La Réunion a renforcé, ces dernières années, son potentiel en matière de coopération régionale en se dotant d'équipements structurants comme l'antenne de

réception d'images satellites, le Cyroi doté d'un Cyclotron, la PIROI ou encore le Pôle Régional de Protection des Plantes. Elle dispose par ailleurs de ses clusters à rayonnement régional (Temergie en matière d'énergie renouvelable ; Qualitropic dans l'agroalimentaire ; ARTIC pour le numérique ; clusters dans le domaine de la gestion des déchets etc.). La Réunion peut et doit s'appuyer sur les écosystèmes d'innovation (clusters, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, Technopole) pour développer de nouvelles coopérations d'une part, et capter des marchés dans la zone inter-tropicale d'autre part.

L'agriculture doit également penser l'insertion régionale en recherchant une stratégie « gagnant-gagnant » et accompagner l'émergence du marché du COMESA en tenant compte entre autres, des critères européens de sécurité phytosanitaire et de protection du consommateur à long terme. Deux pistes peuvent être explorées : exporter le savoir-faire réunionnais et favoriser l'approvisionnement en intrants agricoles à partir des pays de la zone OI.

Les acteurs réunionnais, notamment dans les domaines de la formation et du transfert de technologie, ont pour ambition de devenir de véritables têtes de pont à l'échelle de la zone en multipliant les partenariats avec leurs homologues de l'espace india-océanique.

2.3. Un soutien fort au processus d'insertion régionale, mais pas toujours adapté

Que ce soit l'Etat français, ou l'Union européenne, le processus d'insertion régionale est fortement encouragé, notamment à travers différents instruments financiers déployés à La Réunion. Toutefois, soutenir l'insertion régionale de La Réunion signifie favoriser et rendre possible une double appartenance, à l'Union européenne d'une part, à son environnement géographique d'autre part. Or, cette double appartenance constitue à la fois une force, un atout dans un contexte mondial globalisé mais également une difficulté dans la mesure où elle nécessite des ajustements, en tant que cas particuliers.

2.3.1. Une insertion régionale encouragée

- La Réunion comme « frontière active de l'Union européenne »

Dans le cadre de ses publications, l'Union européenne (UE) a démontré son intérêt pour que les régions ultrapériphériques (RUP) développent leurs échanges avec les pays riverains de leurs zones d'appartenance respectives. La notion d'insertion régionale est utilisée pour la première fois dans la décision du Conseil relative au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) en 1989. Avec l'inscription légale du statut de RUP dans le TFUE (article 349) et l'élaboration de plans d'action spécifiques à l'égard de ces territoires, l'UE a placé à compter de 2004 l'intégration régionale comme l'un des trois piliers²⁵ du développement à soutenir, aux côtés des notions d'accessibilité et de compétitivité.

En 2008²⁶, « l'intégration » est remplacée par le terme d'« insertion régionale » dans les communications de la Commission et il est affirmé la « nécessité d'aller plus loin » dans les efforts menés pour renforcer l'insertion régionale des RUP. Petit à petit, un changement de paradigme est entériné : il ne s'agit plus seulement de compenser les handicaps naturels des RUP mais également de tirer avantage de leurs spécificités, et notamment de leur position géographique.

²⁵ Commission européenne, Communication – COM(2004) 343 (Final), Un partenariat renforcé pour les RUP, 26.5.2004, Bruxelles

²⁶ Commission européenne, Communication – COM(2008) 642 (final), les régions ultrapériphériques : un atout pour l'Europe, 17.10. 2008, Bruxelles

La récente stratégie renouvelée²⁷ s'inscrit dans cette dynamique : les RUP doivent être amenées à jouer le rôle d'ambassadrices de l'UE. Cette approche est notamment défendue par Pedro Solbes²⁸ : « dans un monde globalisé, les RUP sont des avant-postes de l'Europe appelés à participer pleinement au rôle que l'Union aspire à jouer au plan mondial. Leurs positions géographique et géostratégique en font de véritables "frontières actives" de l'UE à partir desquelles cette dernière peut lancer son action extérieure ».

Enjeux

Ainsi, le renforcement de l'insertion régionale des RUP est pressenti comme une condition nécessaire pour exploiter leur positionnement géostratégique, et ainsi développer le volet externe du marché unique de l'UE. L'enjeu pour La Réunion est d'être confortée parallèlement comme un centre d'expertise européen dans la zone OI sur lequel l'Union européenne peut concrètement s'appuyer. Pour ce faire, il s'agit de renforcer les synergies entre les initiatives menées par l'Union européenne et celles au départ de La Réunion (cf. infra « une intervention communautaire désarticulée »).

▪ Une présence dans la zone à valoriser au titre de l'influence française

Parallèlement, la France perçoit également l'insertion régionale comme un « *axe structurant du développement économique des outre-mer en définissant une stratégie de développement, assise sur la dimension endogène des économies locales comprises au niveau régional* »²⁹. Ce point de vue est notamment exprimé dans le Livre bleu Sud Océan Indien, déclinaison régionale du Livre bleu portant sur la « Stratégie nationale pour la mer et les océans » publié en décembre 2009 sous l'égide du Premier ministre. L'ambition est de tirer parti du potentiel que représente la présence de la France dans cette zone ; l'accent est mis sur la nécessité d'encourager le partenariat avec les Etats de la zone sur des sujets d'intérêt commun, aussi divers que la piraterie, la lutte contre les pollutions maritimes ou la police des pêches.

Il s'agit plus globalement d'adopter une politique maritime volontariste autour de la promotion de la dimension maritime des outre-mer et visant à fédérer la France dans cette partie du monde avec La Réunion, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Cinq grandes orientations ont été retenues, ayant chacune vocation à donner une nouvelle dimension à la coopération régionale avec les Etats voisins de la COI, et les pays d'Afrique de l'Est :

- ✓ assurer une meilleure gouvernance de la France dans l'Océan Indien ;
- ✓ tirer parti du potentiel économique de cet océan ;
- ✓ favoriser la protection du patrimoine naturel ;
- ✓ mettre en place d'un espace scientifique de 1^{er} plan ;
- ✓ assurer la sécurité maritime et la lutte contre les menaces maritimes.

▪ Une insertion régionale de plus en plus soutenue financièrement via la politique de cohésion communautaire

Pour rappel, en tant que RUP, La Réunion est bénéficiaire de la politique interne de cohésion, c'est-à-dire des fonds structurels visant à réduire les écarts de développement entre les régions des Etats membres. Au titre de l'objectif Coopération, La Réunion bénéficie de crédits dédiés, mis en œuvre via le programme Coopération territoriale Océan Indien (POCT), et sept

²⁷ Commission européenne, Communication – COM(2012) 287 (final), les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive, 17.10. 2012, Bruxelles

²⁸ Pétro SOLBES, « les régions ultrapériphériques dans le marché commun : le rayonnement de l'UE dans le monde », octobre 2011

²⁹ Philippe LEYSSENE, ambassadeur, « L'Europe et la coopération régionale, pour une meilleure coordination des fonds européens au service », 15 mars 2012.

fois supérieurs à l'enveloppe allouée sur la programmation antérieure 2000-2006. La Réunion est ainsi dotée de 35 millions d'euros (M€) de fonds FEDER permettant de développer des projets de coopération d'ordre culturel, économique, environnemental, de même qu'en matière de recherche et de formation et de cofinancer les initiatives des acteurs locaux réunionnais, institutionnels et société civile compris. Les propositions réglementaires de la Commission semblent présager une nouvelle augmentation de cette enveloppe, et ce, exclusivement pour les RUP : « *les programmes de coopération concernant les régions ultrapériphériques reçoivent un montant qui ne peut être inférieur à 150 % du montant du soutien qu'ils ont reçu du FEDER au cours de la période 2007-2013. En outre, dans l'enveloppe prévue pour la coopération interrégionale, 50 000 000€ sont réservés à la coopération faisant intervenir les régions ultrapériphériques* ». ³⁰

En prévoyant dorénavant un règlement propre aux programmes relevant de l'objectif Coopération territoriale, la Commission entend mieux encadrer ces démarches, mais également les favoriser en précisant un certain nombre de modalités de mise en œuvre. Sur la période 2007-2013, de par la complexité et la nature des projets à mener, ces programmes ont connu quelques difficultés de mise en œuvre, notamment à La Réunion où les taux d'avancement ont été globalement toujours en deçà des autres programmes opérationnels Convergence (FSE et FEDER).

La mise en œuvre du POCT à La Réunion sur la période 2014-2020 devra également être ajustée avec la départementalisation de Mayotte. En 2014, Mayotte va acquérir le statut de RUP et bénéficiera à ce titre des fonds structurels de la politique régionale de l'UE. Les acteurs réunionnais pourraient apporter à ce titre un soutien aux administrations locales et une expertise en matière de gestion de fonds, dans le cadre par exemple de l'assistance technique. Parallèlement, selon le scénario le moins optimiste, les relations diplomatiques avec les Comores pourraient se tendre dans ce contexte et impacter l'élaboration et la mise en œuvre des projets de coopération.

Enjeux

L'augmentation de l'enveloppe allouée aux projets de coopération constitue une opportunité forte pour La Réunion qui disposera en effet de moyens supplémentaires pour soutenir à la fois les acteurs locaux dans leurs initiatives de coopération mais également mettre en œuvre des projets structurants, dans des secteurs clé ayant un effet levier ou boule de neige sur l'insertion régionale de La Réunion.

Les modalités de gestion et de pilotage du programme se trouveraient parallèlement en partie modifiées avec l'éligibilité de Mayotte aux fonds structurels à compter de 2014.

2.3.2. Une intervention communautaire désarticulée, obstacle à l'intégration régionale

La Réunion est un lieu de rencontre et de confrontation des politiques internes et externes de l'Union européenne. Malgré les moyens financiers alloués à La Réunion, l'action globale de l'Union européenne fait apparaître des points non cohérents ; elle semble même être parfois un frein au développement de l'insertion régionale de La Réunion.

▪ L'Union européenne, premier bailleur de l'Océan Indien, une intervention multiforme

L'Union européenne constitue le premier bailleur mondial en matière d'aide au développement. A ce titre, elle représente également le premier contributeur financier dans la zone de l'océan Indien. *Via* ses délégations, l'Union européenne a mis en place une forte présence dans la zone.

³⁰ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne", article 4

Son intervention se décline selon trois modalités d'intervention.

La **politique de commerce extérieure de l'UE** dans l'océan Indien est organisée autour de la conclusion d'accords de partenariats économiques (APE) qui concourent au processus de développement de ces pays. A l'origine, la Convention de Lomé³¹, régissait la politique de commerce extérieure de l'UE et donnait un accès au marché préférentiel, non réciproque aux pays ACP, tout en discriminant d'autres pays en développement. Ce régime commercial violant les règles du commerce international, l'accord de Cotonou (2000) lui fait suite et vise à instaurer des zones de libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP ou entre pays ACP, autour d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, de dialogue politique, d'aide au développement et de réforme du système financier. Cette stratégie se concrétise *via* la signature d'APE ayant pour objectif l'amélioration de l'accès aux marchés pour ces pays et la consolidation de l'intégration économique régionale. La signature des APE s'effectue sur la base de regroupements géographiques régionaux, c'est-à-dire en relation avec les quatre principales organisations régionales : la COI, le COMESA, l'IGAD et l'EAC. Par exemple, en 2008, les pays membres de l'EAC ont signé un APE avec l'Union européenne leur permettant de disposer d'un accès en franchise de droits et sans contingent sur un certain nombre de produits échangés : le café, thé, épices, plantes, fleurs, produits de la mer et légumes, mais également sur des appareils mécaniques et électriques.

UE bailleur de fonds au titre de l'aide au développement

Cadre financier 2008-2013 : 22,7 milliards d'€ dont 18 au titre des PIR et PIN

Contribution PIR AfOA-OI : 645 M€, intégration économique régionale (85%), intégration politique régionale (10%), autres programmes (5%)

Sources : site de l'Assemblée nationale, site de l'Union européenne

Au titre de la **politique extérieure d'aide au développement** (EuropeAid) et des crédits du Fonds européen de développement (FED), l'UE engage son soutien financier dans le cadre de programmes nationaux ou régionaux signés avec les Etats limitrophes et/ou avec les organisations de coopération régionales, dits programmes indicatifs nationaux ou régionaux (PIN et PIR), financés par le 10^{ème} FED. Le programme indicatif régional pour l'Afrique orientale et australe et l'Océan Indien (AfOA-IO)³²

porte notamment sur l'appui à la coopération et à l'intégration régionale et interrégionale, et bénéficie aux quatre organisations régionales (SADC, COI, IGAD, COMESA) regroupées au sein du Comité interrégional de coordination (CIRC).

Crédits attribués à La Réunion par l'UE

1,567 milliard € au titre de la politique de cohésion économique et sociale (fonds structurels), dont FEDER POCT (35M€, 2,2%)

333M€ de fonds FEADER (319 M€) et FEP (14 M€)

Sources : DATAR, Agile

Les régions ultrapériphériques des Etats membres bénéficient également de la **politique interne de l'UE** et notamment de la politique de cohésion territoriale et socio-économique et de financements en matière de pêche et d'agriculture. En outre, elle reçoit divers soutiens par exemple dans le domaine de la recherche (programme cadre de recherche et développement technologique – PCRDT ; programme cadre pour l'innovation - CPI), ou pour la protection de l'environnement (Natura 2000, programme Best³³, Life +).

³¹ Accord de coopération commerciale signé le 28 février 1975 entre la CEE et 46 pays d'Afrique dits pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifiques)

³² Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/summary_east_south_africa_rsp10_fr.pdf

³³ Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne

▪ Des progrès possibles et souhaités dans l'articulation entre politiques externes et internes de l'UE

De manière générale, l'articulation entre ces dispositifs et leur cohérence globale font l'objet de nombreuses critiques, de la part de La Réunion et plus largement des RUP, de représentants des Etats membres ou dans le cadre de publication et d'études menés par les représentants des institutions communautaires. Se dégage un consensus selon lequel les politiques mises en œuvre dans la région dépendent avant tout du statut juridique du bénéficiaire, et non pas d'une stratégie de développement coordonnée et intégrée dans la zone de l'océan Indien. Il appelle à établir un meilleur équilibre entre les différents volets d'action de l'UE d'une part, et avec les initiatives locales et/ou nationales d'autre part.

D'une part, les outils financiers (FED d'un côté, fonds structurels de l'autre) n'ont pas été créés et pensés pour fonctionner de manière articulée. La problématique d'articulation FED-FEDER constitue ici l'illustration la plus significative : même en affectant des ressources spécifiques pour de potentielles actions émergeant sur les deux fonds (7% des crédits du POCT sont réservés), peu de projets parviennent à émerger face à la technicité des réglementations respectives, qui doivent par ailleurs être maîtrisées de part et d'autre. Les moyens affectés aux projets FED/FEDER sont ainsi insuffisamment (voire pas) mobilisés, ces difficultés opérationnelles ne favorisant pas l'émergence des initiatives. Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de la coopération multilatérale, c'est-à-dire avec les organisations régionales de coopération recevant et gérant les fonds FED.

Enjeux

L'enjeu pour La Réunion pour la prochaine période de programmation consiste ainsi à développer des projets FED/FEDER entre organisations régionales de coopération de la zone océan Indien, dans le cadre de la coopération multilatérale, sans toutefois briser la dynamique des acteurs locaux dans leurs coopérations directes avec les partenaires.

D'autre part, il existe un déficit d'information et de participation de La Réunion dans le cadre de la mise en œuvre de la politique externe appliquée dans la zone, alors même que La Réunion, territoire stable et développé au regard de son environnement régional, peut constituer l'un des moteurs du développement régional. La Réunion n'est par exemple pas systématiquement consultée lors de la préparation des accords commerciaux signés avec les pays voisins, qui impactent pourtant fortement certains secteurs clés de son activité économique. Les accords négociés par l'UE allègent voire suppriment les droits tarifaires à l'importation sur le marché de l'UE pour certains produits de base des pays tiers, que La Réunion exporte parfois elle-même. Ces accords commerciaux ont donc un impact sur la capacité concurrentielle des producteurs locaux.

En matière de pêche, la Politique Commune des Pêches (PCP) dont le principal instrument est le FEP, contraint fortement le développement économique de la pêche réunionnaise, alors qu'en parallèle l'UE soutient la pêche dans les Etats voisins, qui partagent le « même espace avec les mêmes espèces ». La PCP est devenue un obstacle au levier de croissance que représente ce secteur, qui dispose pourtant de plusieurs atouts :

- les captures réalisées dans l'Océan Indien sont inférieures au seuil maximum de capture ce qui permet le renouvellement de la population halieutique ;
- la consommation de poissons est inférieure à la moyenne nationale et est amenée à progresser ;
- les zones de pêche ont été mises en réserve et les capacités portuaires ont été largement améliorées grâce à des co-financements européens (2007-2013), dont la darse de « grande pêche » au Port ... qui cependant attend ses bateaux.

Les interventions de l'UE au titre de la PCP sont inadaptées aux caractéristiques de la pêche réunionnaise car il n'a pas été fait de distinction entre le contexte des eaux européennes (raréfaction de la ressource) et celui de l'océan Indien où les potentialités de développement existent. A l'inverse, le Fonds Européen de Développement (FED) soutient des plates-formes de débarquement à l'île Maurice.

Dans ce contexte, des solutions particulièrement concrètes et permettant de faire vivre la stratégie souhaitée pour La Réunion comme « frontière active de l'UE » sont proposées. Petro Solbes envisage que des études d'impact soient menées systématiquement en parallèle des négociations commerciales, afin de veiller ce que la réciprocité commerciale créée par les APE ne pénalise pas structurellement les économies des RUP. Ces analyses devraient *permettre in fine* de faciliter l'intégration de La Réunion, et des autres RUP, dans leurs marchés régionaux respectifs. Plus globalement, l'enjeu est de développer le « réflexe Réunion », en intégrant davantage les acteurs et les problématiques spécifiques de La Réunion dans le cadre de l'action extérieure de l'Union européenne. L'ambassadeur délégué à la coopération dans la zone Océan Indien, propose la création d'un fonds unique abondé *via* des dispositifs distincts (FED et fonds structurels notamment, contreparties nationales ou internationales) et permettant de « *financer des projets communs à une RUP, un PTOM, un pays tiers, les deux ou les trois à la fois, dans un ensemble géographique déterminé* »³⁴. A ce stade, la programmation 2014-2020 semble toutefois plutôt s'orienter vers des procédures de gestion davantage coordonnées, plutôt que vers la création d'un fonds commun.

Des alertes et initiatives réunionnaises ont été également exprimées et mises en œuvre ces dernières années pour améliorer l'articulation entre les instruments financiers communautaires mais leurs effets restent limités au regard des contraintes fixées par le cadre d'application de chaque instrument. Notamment, un comité technique et un Comité régional de concertation (niveau politique)³⁵ ont été mis en place fin 2009 afin de favoriser la mise en place des projets FED/FEDER mais aucun projet n'a été programmé à ce jour. La Déclaration finale de la XVIIème conférence des présidents des RUP³⁶, a pris « l'initiative de lancer une plateforme de dialogue sur la coopération régionale entre les RUP, les organisations régionales et/ou les pays tiers voisins afin de faciliter la définition d'une stratégie commune de coopération fonctionnelle par bassin géographique [ainsi que] la coopération intra-ACP et RUP ».

Enjeux

Ainsi, le renforcement de l'insertion régionale de La Réunion est conditionné par l'opérationnalité des instruments financiers proposés, la cohérence géographique de la stratégie européenne déployée et le rôle qui est réservé à La Réunion dans ce cadre. Pour ce faire, est appelé à être développé le « réflexe Réunion », en mettant en place des procédures de consultation *ad hoc*, condition nécessaire à l'émergence d'une politique maritime intégrée et à l'intégration de La Réunion dans le marché régional. Parallèlement, les pays voisins doivent être incités à développer des coopérations bénéficiant d'un double financement, jugé trop complexes sur 2007-2013.

A compter de 2014, les calendriers des fonds de cohésion et du FED seront fusionnés sur la prochaine programmation, ce qui devrait théoriquement faciliter les coordinations à venir.

La programmation 2014-2020 et les nouvelles règles applicables ouvrent des opportunités nouvelles en matière d'insertion régionale, à condition que des solutions spécifiques et adaptées soient définitivement actées.

³⁴ Philippe LEYSSEINE, ambassadeur, « L'Europe et la coopération régionale, pour une meilleure coordination des fonds européens au service », 15 mars 2012

³⁵ Il réunit des représentants de haut niveau de La Réunion, des pays de la Commission de L'océan Indien, de la Commission européenne, du COMESA, du Comité Interrégional de Coordination (CIRC) et des organismes partenaires (AFD...).

³⁶ 3 et 4 novembre 2011, position en matière de coopération territoriale européenne,

Enfin, le consensus selon lequel les instruments financiers communautaires sont désarticulés soulève également la problématique de l'institutionnalisation des relations entre les organes de gestion des divers fonds communautaires. A ce titre, les premières initiatives en matière de coordination régionale telles que le comité de concertation doivent sans doute être pérennisées et confortées afin de garantir une meilleure gouvernance en la matière.

ANALYSE AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des atouts économiques reconnus, de nature à créer les conditions d'émergence d'avantages comparatifs significatifs dans la zone : savoir-faire, expertise, haut niveau de qualification et de formation, innovation d'adaptation, innovation de rupture sur certains secteurs cibles - Une volonté forte de coopération au niveau régional, partagée par les acteurs réunionnais au titre de leur appartenance à une histoire et à des ensembles géographiques communs - La participation active à de nombreuses initiatives en matière de coopération institutionnelle, culturelle, sociétale - Une ambition soutenue par la France et par l'Union européenne dans les textes de référence et <i>via</i> des opportunités financières conséquentes - Des infrastructures d'échanges et une administration publique de niveau européen - Une importante diaspora (indienne, chinoise, malgache etc.), atout pour développer les liens commerciaux avec les pays de la zone - L'émergence de préoccupations communes : notamment une forte prise de conscience de la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités de développement en matière économique limitée, face à des tendances structurelles fortes : manque d'ouverture du marché intérieur réunionnais, manque de structuration des filières, taille des entreprises (PME de faible taille) et esprit/ culture de l'ouverture, faible mobilité... - Le relatif isolement de La Réunion dans la zone et sa faible connectivité, au milieu de pays ACP, qui constituent également des concurrents - Les difficultés d'articulation du FED et du FEDER et plus largement des politiques interne et externe de l'UE - Faible connaissance et visibilité des opportunités offertes par La Réunion dans la zone et par les bailleurs - Des initiatives éparses, dont l'impact est peu mesuré/ mesurable ; et parfois mal coordonnées - L'absence de concertation et de consensus sur les enjeux de la pêche dans la zone. L'application paradoxale de dispositions de la PCP à la pêche réunionnaise et le soutien de l'UE au développement de la pêche des autres pays de la zone - Le contexte juridico-administratif des pays de la zone, milieu des affaires peu propice aux investissements
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Contexte de renégociation du cadre réglementaire des fonds européens : révision de l'articulation FED/FEDER, accroissement de la dotation FEDER sur l'objectif « coopération », calendrier FED/FEDER concordant (14-20), rendre plus opérationnel l'ambition politique affirmée pour les RUP - Des préoccupations communes dans des secteurs d'intérêt commun : un consensus entre RUP, PTOM, ACP pour lever les barrières à la coopération ; des nouvelles initiatives portées par la COI (projets de transports maritimes de 	<ul style="list-style-type: none"> - Le repli dans un contexte de crise mondiale dont les effets sont démultipliés sur La Réunion. Privilégier la conception d'un développement interne opposé à la conquête du marché extérieur. - Le manque de traduction opérationnelle des simplifications souhaitées et envisagées par l'Union européenne et la France en matière d'articulation des instruments financiers disponibles - L'instabilité chronique de certains Etats de la

<p>marchandises entre autres)...</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et le renforcement d'outils d'appui, d'accompagnement et de structuration, coordonnées et simplifiés, disposant d'une bonne visibilité dans ce cadre. Enjeu de la gouvernance. - Les enjeux d'équipements issus du développement urbain des pays de la zone appellent la mobilisation des bailleurs de fonds internationaux et constituent des marchés potentiels pour les entreprises françaises (nationales implantées à La Réunion, et réunionnaises) dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des déchets, de l'aménagement. - Perspective attendue de la stabilité politique à Madagascar (après prochaines élections) - La départementalisation de Mayotte : renforcer les coopérations, notamment avec les crédits de coopération territoriale - Pérenniser/renforcer les instances de coordination des politiques communautaires, telles que le comité de concertation régional, première instance de gouvernance régionale - Une forte croissance démographique d'ici 2040 dans la zone qui fait peser le risque d'une pression migratoire accrue sur La Réunion mais qui constitue également une opportunité pour le développement des coopérations dans la zone 	<p>zone, qui rend difficile la programmation et la mise en œuvre de projets de coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pillage de la ressource halieutique - Une certaine incertitude sur les effets de la départementalisation de Mayotte : la recomposition des modalités de gestion du programme régional POCT et un impact diplomatique potentiel - L'équilibre à établir entre le développement des actions FED/FEDER entre organisations de la zone et un soutien dans la continuité à l'égard des initiatives locales de coopération, particulièrement dynamiques au départ de La Réunion
---	---

Annexes. Les indicateurs socio-économiques des pays de la zone de coopération

T1 : Indice du développement humain et PIB par habitant³⁷

	2005		2005-2010		2011	
	Valeur de l'IDH	PIB par habitant (\$ PPA) ³⁸	Evolution PIB/habitant (\$ PPA) ³⁹	Evolution IDH	PIB/Habitant (\$ PPA)	IDH
Développement humain élevé						
Australie	0,918	32 719	+ 4 928	+0,009	39 438	0,929
France	0,869	29 453	+ 4 671	+0,014	34 993	0,884
La Réunion	0.914 (2007)	16 712	ND	ND	24 528	ND
Singapour	0,835	45 374	+ 12 528	+0,029	61 103	0,866
Emirats arabes unis	0,807	66 855	<i>-19 849*</i>	+0,038	<i>48 222*</i>	0,846
Seychelles	0,766	18 003	+ 6 353	+0,005	26 420	0,773
Développement humain moyen						
Maurice	0,703	10 158	+ 3 475	+0,023	14 523	0,728
Oman	0,694	21 047	+ 6 210	+0,010	28 880	0,705
Thaïlande	0,656	6 675	+ 1 841	+0,024	8 703	0,682
Chine	0,633	4 115	+ 3 453	+0,049	8 466	0,687
Sri Lanka	0,662	3 550	+ 1 556	+0,024	5 620	0,691
Iran	0,671	9 228	+ 2 251 (2005-2010)	+0,036	11 479 (2009)	0,707
Viêt-Nam	0,561	2 161	+ 1 030	+0,029	3 435	0,593
Indonésie	0,572	3 102	+ 1 210	+0,041	4 668	0,617
Afrique du Sud	0,599	8 597	+ 1 943	+0,016	11 035	0,619
Inde	0,504	2 209	+ 1 164	+0,038	3 652	0,547
Botswana	0,601	11 542	+ 2 290	+0,030	14 753	0,633
Comores	0,428	1 053	+ 39	+0,003	1 117	0,433
Bangladesh	0,462	1 165	+ 487	+0,034	1 788	0,500
Soudan	0,383	1 613	+ 633	+0,023	2 141	0,408
Zimbabwe	0,347	ND	ND	+0,017	ND	0,376
Faible développement humain						
Madagascar	0,465	789	+ 175	+0,016	972	0,480
Djibouti	0,402	1 677	+ 613 (2005-2009)	+0,025	2 290 (2009)	0,430
Yémen	0,422	1 782	+ 852	+0,038	2 349	0,462
Kenya	0,467	1 200	+ 444	+0,028	1 718	0,509
Erythrée	ND**	584	<i>-41*</i>	0,345	589	0,349
Tanzanie	0,420	918	+ 517	+0,041	1 521	0,466
Zambie	0,394	1 029	+ 526	+0,031	1 623	0,430
Mozambique	0,285	562	+ 351	+0,037	982	0,322
Ethiopie	0,367	495	+ 540	+0,043	1 116	<i>0,363*</i>

*En rouge et italique les évolutions négatives

**ND : non disponible

³⁷ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>

³⁸ Source : <http://donnees.banquemondiale.org>

³⁹ Source : <http://donnees.banquemondiale.org>

T2 : Pauvreté humaine et salariale : pays en voie de développement

Classement selon l'IDH

	Indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	
	Rang/103 pays	Valeur (en %)
Développement humain élevé		
Singapour	6	6,3
Développement humain moyen		
Maurice	24	11,4
Oman	46	21,1
Thaïlande	28	12,8
Chine	27	12,3
Sri Lanka	42	18,0
Iran	36	16,4
Viêt-Nam	47	21,2
Indonésie	41	17,8
Afrique du Sud	56	30,9
Inde	58	31,3
Botswana	94	48,4
Comores	57	31,2
Bangladesh	86	44,1
Soudan	59	32,4
Zimbabwe	89	45,9
Faible développement humain		
Madagascar	63	35,3
Djibouti	53	29,5
Yémen	77	40,3
Kenya	64	35,4
Erythrée	73	38,7
Tanzanie	65	35,8
Zambie	90	46,4
Mozambique	96	49,1
Ethiopie	99	55,3

Le rapport mondial sur le développement humain de 1997 a introduit pour la première fois l'indice de pauvreté humaine, dans une tentative de réunir dans un seul indice les différentes caractéristiques de la privation en matière de qualité de vie, et de parvenir à une opinion agrégée de l'ampleur de la pauvreté dans une communauté.

En 2010, à l'initiative de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et du Bureau du Rapport sur le Développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une nouvelle mesure de la pauvreté présentant un tableau « multidimensionnel » des personnes vivant dans la pauvreté a été mise en place, remplaçant l'indice de pauvreté humaine. Cet indice vise à rendre compte du phénomène de la pauvreté dans trois de ses dimensions. La privation en matière d'éducation, de santé et de niveau de vie est appréhendée à l'aide d'une dizaine d'indicateurs : nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation, malnutrition et mortalité infantile, caractéristiques du logement et des sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, nature du combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication⁴⁰.

⁴⁰ <http://www.melchior.fr/L-indice-de-pauvrete-multidime.10954.0.html>, consulté le 16.10.2012

T3 : Tendances démographiques⁴¹

Classement selon l'IDH	Population totale (en millions)		Taux de croissance démographique annuelle (%)		Population urbaine (en % du total)		Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)	
	2003	2011	2003	2011	2003	2011	2003	2011	2003	2011
Développement humain élevé										
Australie	19,9	22,6	1,2	1,4	88	89	20	19	13	14
France	62,2	65,4	0,7	0,6	80	86	19	18	16	17
La Réunion	0,75	0,84	1,4	1,5 (2010)	98 (2006)	ND	ND	34,4%⁴² (2009)	ND	10,2 (2009)⁴³
Singapour	4,11	5183,7	-1,5	2,1	100	100	20	17	8	ND
Emirats arabes unis	3,40	7890,9	4,4	4,9	81	84	22	17	1	ND, 1 en 2008
Seychelles	0,8	0,9	-1,1	-0,6	51	54	ND	ND	ND	ND
Développement humain moyen										
Maurice	1,22	1,28	1,0	0,4	42	42	26	21	6	7
Oman	2,3	2,85	1,4	2,3	71	73	34	27	3	3
Thaïlande	65,4	69,5	1,1	0,6	32	34	23	20	8	9
Chine	1288,4	1344,1	0,6	0,5	40	51	23	20	7	8
Sri Lanka	19,2	20,9	1,3	1,0	15	15	25	25	7	8
Iran	68,1	74,8	1,3	1,1	66	69	29	23	5	5
Viêt-Nam	80,5	87,8	1,2	1,0	26	31	29	23	6	6
Indonésie	221,8	242,3	1,3	1,0	44	51	29	27	5	6
Afrique du Sud	46,1	50,6	1,3	1,2	58	62	32	30	4	5
Inde	1105,9	1241,5	1,6	1,4	29	31	33	30	4	5
Botswana	1,83	2,03	1,2	1,2	56	62	36	32	3	4
Comores	0,6	0,75	2,7	2,6	28	28	41	43	3	3
Bangladesh	136,5	150,5	1,7	1,2	25	28	35	31	4	5
Soudan	29,4	34,3	2,3	2,1	33	33	42	40	3	4
Zimbabwe	12,6	12,8	0,0	1,4	35	39	41	38	4	4
Faible développement humain										
Madagascar	16,8	21,3	3,0	2,9	28	33	45	43	3	3
Djibouti	0,8	0,9	1,9	1,9	77	77	40	35	3	3
Yémen	19,4	24,8	3,1	3,1	28	32	47	44	3	3
Kenya	33,8	41,6	2,6	2,7	21	24	43	42	3	3
Erythrée	4,1	5,4	4,2	3,0	19	21	43	42	2	3
Tanzanie	36,8	42	2,6	3,0	23	27	45	45	3	3
Zambie	10,9	13,5	2,3	4,2	36	39	46	46	3	3
Mozambique	19,7	29	2,7	2,3	30	31	44	44	3	3
Ethiopie	70,8	84,7	2,5	2,1	16	17	45	41	3	3

⁴¹Source : http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?order=wbapi_data_value_2003%20wbapi_data_value&sort=asc&page=1&display=default

⁴² Population de moins de 20 ans.

⁴³ Population de plus de 75 ans.

T4 : Eau, conditions sanitaires et nutriments

Classement selon l'IDH, 2003	OMD Population disposant d'installation sanitaire de qualité (%) ⁴⁴		OMD Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%) ⁴⁵	
	2000	2010	2000	2010
Australie	100	100	100	100
France	100	100	100	100
Singapour	100	100	100	100
Emirats arabes unis	97	98	100	100
Seychelles	ND	ND	ND	ND
Maurice	89	89	99	99
Oman	90	99	83	89
Thaïlande	94	96	92	96
Chine	44	64	80	91
Sri Lanka	82	92	80	91
Iran	90	100	93	96
Viêt-Nam	56	76	77	95
Indonésie	44	54	78	82
Afrique du Sud	75	79	86	91
Inde	25	34	81	92
Botswana	52	62	95	96
Comores	28	36	92	95
Bangladesh	47	56	79	81
Soudan	27	26	62	58
Zimbabwe	40	40	80	80
Madagascar	12	15	38	46
Djibouti	60	50	82	88
Yémen	39	53	60	55
Kenya	28	32	52	59
Erythrée	11	ND	54	60 (2005)
Tanzanie	ND	ND	ND	ND
Zambie	47	48	54	61
Mozambique	14	18	42	47
Ethiopie	9	21	29	44

⁴⁴ Population using improved sanitation facilities, site internet de l'Organisation mondiale de la santé, <http://apps.who.int/ghodata/?vid=640>, consulté le 16.10.2012

⁴⁵ Environment sustainability, Population using improved drinking-water sources, site internet de l'Organisation mondiale de la santé, <http://apps.who.int/ghodata/?vid=640>, consulté le 16.10.2012

T 5 : Crises et risques majeurs pour la santé à l'échelle mondiale

Classement selon l'IDH (2003)	Prévalence du VIH (% des 15-49 ans) ⁴⁶		OMD Incidence de la tuberculose pour 100 000 personnes ⁴⁷	
	2004	2009	2003	2010
Développement humain élevé				
Australie	0,1	0,3	6	6
France	0,4	0,4	12	9
Emirats arabes unis	ND	ND	6	3
Seychelles	ND	ND	35	31
Développement humain moyen				
Maurice	0,6	1	24	22
Oman	0,1	0,1	14	13
Thaïlande	1,5	1,3	137	137
Chine	0,1	0,1	98	78
Sri Lanka	0,1	0,1	66	66
Iran	0,2	0,2	27	17
Viêt-Nam	0,4	0,4	205	199
Indonésie	0,1	0,2	189	189
Afrique du Sud	18,1	17,8	852	981
Inde	0,4	0,3	214	185
Botswana	25,8	24,8	810	503
Comores	0,1	0,1	50	37
Bangladesh	0,1	0,1	225	225
Soudan	0,6	1,1	119	119
Zimbabwe	19,8	14,3	804	633
Faible développement humain				
Madagascar	0,2	0,2	89	266
Djibouti	2,7	2,5	619	620
Yémen	ND	ND	94	49
Kenya	7,1	6,3	349	298
Erythrée	1	0,8	89	100
Tanzanie	ND	ND	235	177
Zambie	14	13,5	617	462
Mozambique	11	11,5	518	544
Ethiopie	ND	ND	267	261

⁴⁶ Source: *Data on the size of the epidemic, Prevalence of HIV among adults aged 15 to 49 (%)*. Site internet de l'Organisation mondiale de la santé, <http://apps.who.int/ghodata/>; consulté le 16.10.2012

⁴⁷ Source : Organisation mondiale de la santé, *Rapport sur la lutte contre la tuberculose dans le monde*. Consulté sur : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.TBS.INCD?page=1&display=default>, le 16.10.2012

T 6 : Survie : Progrès et reculs⁴⁸

Classement selon IDH	Espérance de vie à la naissance, total (années)		Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	
	2003	2010 /2011	2003	2011	2005	2010
Développement humain élevé						
Australie	80	82	5	4	7	7
France	79	81	4	3	8	8
La Réunion	76,3 (2005)	ND	6,7	6,7	26,4 (2006)	ND
Emirats arabes unis	75	77	9	6	13	12
Seychelles	71	73	12	12	ND	ND
Développement humain moyen						
Maurice	72	73	14	13	32	60
Oman	74	73	14	7	39	32
Thaïlande	73	74	14	11	54	48
Chine	72	73	24	13	45	37
Sri Lanka	73	75	15	11	44	35
Iran	71	73	30	21	30	21
Viêt-Nam	73	75	24	17	74	59
Indonésie	67	69	34	25	270	220
Afrique du Sud	52	52	53	35	360	300
Inde	63	65	59	47	280	200
Botswana	49	53	42	20	330	160
Comores	59	61	68	59	310	280
Bangladesh	66	69	54	37	330	240
Soudan	59	61	64	57	800	730
Zimbabwe	43	51	59	43	690	570
Faible développement humain						
Madagascar	62	67	59	43	310	240
Djibouti	55	58	80	72	220	200
Yémen	62	65	67	57	270	200
Kenya	52	57	64	48	450	360
Erythrée	58	61	58	46	300	240
Tanzanie	52	58	68	45	610	460
Zambie	43	49	83	53	500	440
Mozambique	48	50	103	72	630	490
Ethiopie	54	59	75	52	510	350

⁴⁸ Source : Site internet de la Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/>. Consulté le 16.10.2012

T 7 : Engagements en faveur de l'éducation : dépenses publiques⁴⁹

Classement selon IDH (2002-2003)	Dépenses publiques dévolues à l'éducation			
	En % du PIB		En % du total des dépenses publiques	
	2003	2009/2010	2003	2009/2010
Développement humain élevé				
Australie	14,4	12,9 (en 2008)	4,8	5,1
France	10,6	10,4	5,9	5,9
Emirats arabes unis	23,5	23,4	1,3	1,0
Seychelles	12,6 (en 2006)	ND	5,4	ND
Développement humain moyen				
Maurice	15,7 (en 2004)	11,4	4,5	3,1
Oman	21,3	ND	3,9	4,3
Thaïlande	23,5	22,3	4,0	3,8
Chine	ND	ND	ND	ND
Sri Lanka	ND	8,1	ND	2,1
Iran	17,7	19,8	4,8	4,7
Viêt-Nam	ND	19,8 (en 2008)	ND	5,3 (en 2008)
Indonésie	16,0	17,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	18,5	19,2	5,1	6,0
Inde	10,7	ND	3,7	3,0
Botswana	21,5 (en 2005)	16,2	9,5 (en 2005)	7,8
Comores	24,1 (en 2002)	ND	3,8 (en 2002)	7,6 (en 2008)
Bangladesh	15,5	14,1	2,4	2,2
Soudan	ND	ND	ND	ND
Zimbabwe	ND	8,3	ND	2,5
Faible développement humain				
Madagascar	16,7	13,4 (en 2008)	3,0	3,2
Djibouti	22,4 (en 2006)	22,8 (en 2007)	8,9	8,4 (en 2007)
Yémen	ND	16,0 (en 2008)	ND	5,2 (en 2008)
Kenya	22,1	17,2	6,5	6,7
Erythrée	ND	ND	3,5	ND
Tanzanie	ND	18,3	ND	6,2
Zambie	14,8 (en 2004)	ND	2,8 (en 2004)	1,3 (en 2008)
Mozambique	22,6 (en 2004)	ND	4,5 (en 2004)	ND
Ethiopie	17,5 (en 2006)	25,4	3,7 (en 2002)	4,7

⁴⁹ Source : Site internet de la Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/>. Consulté le 17.10.2012

T8 : Alphabétisation et scolarisation⁵⁰

<i>Classement selon IDH2003</i>	Taux d'alphabétisation, total des adultes (en % des 15 ans et plus)		Taux net de scolarisation dans le primaire (%) ⁵¹	
	2003	2008/2009	2003	2009/2010
Développement humain élevé				
Australie	ND	ND	95	97
France	ND	ND	99	99
Singapour	ND	95	ND	ND
Emirats arabes unis	90 (en 2005)	ND	86	ND
Seychelles	92 (en 2002)	92	94 (en 2002)	ND
Développement humain moyen				
Maurice	ND	88	92	94
Oman	81	87	85	94
Thaïlande	94 (en 2005)	ND	94 (en 2006)	90
Chine	ND	94	ND	ND
Sri Lanka	91 (en 2006)	91	100	94
Iran	77 (en 2002)	85	93	99 (en 2007)
Viêt-Nam	ND	93	93 (en 2002)	98
Indonésie	90 (en 2004)	92	91	96
Afrique du Sud	ND	89 (en 2007)	90	85
Inde	63 (en 2006)	ND	83	92 (en 2008)
Botswana	81	84	84	87
Comores	ND	74	ND	78 (en 2007)
Bangladesh	ND	56	ND	ND
Soudan	ND	ND	ND	ND
Zimbabwe	ND	92	ND	ND
Faible développement humain				
Madagascar	ND	64	79	ND
Djibouti	ND	ND	31	44
Yémen	55 (en 2004)	62	72	78
Kenya	ND	87	74	83
Erythrée	53 (en 2002)	67	47	33
Tanzanie	69 (en 2002)	73	82	98 (en 2008)
Zambie	69 (en 2002)	71	72 (en 2002)	91
Mozambique	48	55	56 (en 2002)	90 (en 2011)
Ethiopie	36 (en 2004)	30	47	81

⁵⁰ Source : Site internet de la Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/>. Consulté le 17.12.2010

⁵¹ Le taux d'inscription net est le ratio d'enfants en âge d'aller à l'école selon la Classification internationale type de l'éducation de 1997 qui sont inscrits à l'école par rapport à la population d'âge correspondante, site internet de la banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.NENR/countries?page=1>